

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le jeudi 13 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 28/02/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Christiane BORGIS, Mme Stefania CASTO, M. Christian COLLET, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

Mme Elisabeth BAILLY représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/03/2025

M. Apdullah KAYGISIZ représenté par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 11/03/2025

Mme Rabia HADDADI représentée par M. Jacques VILLETTTE par pouvoir en date du 13/03/2025

Mme Maria TOURAINE représentée par M. Yann LE GOC par pouvoir en date du 11/03/2025

M. Hervé FEARN représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 06/03/2025

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 12/03/2025

Mme Christiane GROS représentée par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 06/03/2025

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- Je vous remercie de votre présence. J'ouvre la séance. Je procède à l'appel.

(*M. le Maire procède à l'appel.*)

M. le Maire.- Nous avons le quorum, nous pouvons donc légitimement délibérer.

Tout d'abord, désignation d'un secrétaire de séance. M. MIHOUBI est-il d'accord ?

M. MIHOUBI.- Oui.

M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.

- Point d'actualités

M. le Maire.- Deux points d'actualités majeurs.

Un premier point sur la mise en place du Guichet Unique. La Municipalité souhaite développer un guichet unique qui nécessite un nouvel aménagement de la banque d'accueil, qui s'est mis en place à compter du 5 mars 2025.

Afin de tenir compte des besoins et attentes des administrés, et en même temps de moderniser nos pratiques, le Service Accueil réalisera un état des lieux par le biais de données statistiques à compter du 1^{er} mars – c'est-à-dire que cela a déjà commencé – pour une durée de trois mois.

Un questionnaire à destination de la population sera diffusé afin de recenser différentes données. Les canaux de communication seront les réseaux sociaux, le site de la Mairie, ainsi qu'un format papier accessible auprès de l'accueil de la Mairie.

L'analyse de ce questionnaire permettra d'orienter le développement du Guichet Unique, répondant ainsi aux besoins réels et aux attentes des citoyens. Dans un même temps un service d'aide aux démarches administratives, est donc en cours de réflexion. Le Service à la Population travaille actuellement sur cette réorganisation pour validation.

Seront proposées des permanences de cet accueil au sein de la ZAC ETOILE, et dans l'attente de la structure nous nous pensons à l'intégrer au sein de la Mairie. Des rendez-vous seraient proposés les lundis matin et jeudis après-midi, temps de fermeture au public de la Mairie.

Pour les administrés, seules deux structures France Services sont installées à Gaillard et à Reignier-Esery. Pour autant, de nombreux Ambiliens viennent en Mairie afin que nous puissions les aider dans leurs démarches. Le service prendra attaché auprès de France Services.

Il est bien entendu que le service rendu ne conduira pas les agents à accéder aux données personnelles des citoyens. L'ensemble de ces propositions a pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers et de lever les obstacles liés au numérique dans une commune qui connaît une forte progression démographique.

Moi j'y tiens particulièrement. Si vous venez en Mairie vous verrez le chantier qui est presque terminé, en tout cas dans le côté matériel, mobilier des choses. Mais le chantier qui commence sur la réorganisation des services est sur un meilleur accueil. Je l'ai toujours dit. Ce n'est pas parce qu'on utilise le numérique qu'on doit enlever les personnes. Pour nous il est important de maintenir ce cap, notamment dans l'accompagnement des usagers et des citoyens.

Un point d'actualité sur les marchés publics et les finances. Plusieurs demandes de subventions ont été faites pour contribuer au financement des projets de la collectivité. Ils ont abouti au cours des derniers mois.

Pour le bâtiment périscolaire notamment, outre les subventions accordées en 2023 par le Département au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour un montant calculé de 636 352,30 euros nous avons obtenu le 30 décembre 2024 une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 210 535 euros, soit au total à ce jour 846 887,30 euros pour être précis. Ce sont tout de même des taux de subventionnement assez conséquents pour un bâtiment comme le bâtiment périscolaire.

Pour l'Ecole de La Fraternité nous avons obtenu le 15 juillet 2024 une subvention ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), qui s'appelle le fonds CHÈNE 3, d'un montant pour l'instant de 37 500 euros.

Pour le bâtiment sportif, le 16 décembre 2024, plus récemment, le Département nous a accordé, au titre de CDAS (Contrat Départemental, d'Avenir et de Solidarité) une subvention de 161 800 euros.

D'autres dossiers de demandes sont en cours d'instruction et en cours de montage. Je ne manquerai pas de vous en faire part le moment venu.

Juste peut-être une petite mise au point sans polémique, mais je préfère le dire ici en Conseil municipal, car j'ai pu lire et voir que l'on reparlait du Bar du Parc.

Le Bar du Parc a été racheté en 2019. L'ensemble entre fonds de commerce et les murs, c'était 347 000 euros, de mémoire.

(Arrivée de M. Yasin SEN à 19 heures 09.)

La Licence IV est donc comprise dedans, et elle est achetée une seule fois. Elle n'est pas renouvelable chaque année avec des charges de fonctionnement complémentaires. On est juste obligé de l'ouvrir une fois par an pour qu'elle soit maintenue.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

M. le Maire.- Approbation du procès-verbal pour le Conseil municipal du 23 janvier 2025, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (*Non*)

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le procès-verbal du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

(M. le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions du Maire, annexé au procès-verbal.)

M. FERAUD.- J'ai une question concernant la première décision, celle qui couvre le renouvellement du contrat d'assurance de la flotte des véhicules de la Commune.

La décision a été publiée le 9 janvier. Je voudrais savoir si c'est un acte rétroactif qui porte sur un contrat qui avait été déjà signé, ou si les véhicules municipaux ont roulé pendant huit jours sans être assurés.

M. le Maire.- Je vais vous lire la décision, vous imaginez bien que ce n'est pas le cas.

Vu l'article L.2122-22 alinéa du Code général des collectivités territoriales, au terme duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La délibération n°19 de 2024 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil municipal lui a donné délégation pour la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant l'acte d'engagement signé le 9 décembre 2021 avec le groupement constitué par les assurances Pilliot, agissant en qualité de mandataire, et la Compagnie d'assurance Great Lakes SE.

Considérant que la Compagnie d'assurance Great Lakes Insurance SE a résilié par courrier du 30 août 2024 le contrat souscrit au terme de l'engagement, résiliation effective au 31 décembre 2024, la proposition de renouvellement de contrat établi par Pilliot Assurances le 7 janvier 2025.

Il y avait donc bien continuité avant passation du nouveau contrat. On ne va pas laisser rouler les voitures sans.

Ça c'est avec l'ancienne compagnie d'assurance, je suppose. N'est-ce pas ? Oui.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. GILET.- Le contrat d'occupation précaire, c'est pour qui ? Car les noms sont cités.

M. le Maire.- Hassan BEGHDOUCHÉ et Sarah LAMALSA, pour un appartement type T3. Ce sont des membres de nos services ? Non, c'est du privé.

D'autres questions ou d'autres remarques ? (Non) Si tel n'est pas le cas nous allons passer à la partie délibérative, avec un projet de délibération sur le social dont je vais vous faire part, sur l'évolution de la tarification de la restauration scolaire et des activités péri et extrascolaires.

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

SOCIAL

N°008-2025 : Evolution de la tarification de la restauration scolaire et des activités péri et extrascolaires

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Comme vous le savez la Commune a toujours fait du scolaire, de l'enfance et de la jeunesse une priorité absolue, depuis 2008 que je suis Maire, et cette orientation s'est traduite très largement par des engagements forts en faveur d'un service public de qualité qui garantit l'accessibilité et l'équité pour toutes les familles.

Il y a une hausse généralisée des coûts, comme vous le savez. Le prix de revient d'un repas, hors prise en compte des locaux et du matériel, est de 9,14 euros.

Il y a aussi une hausse significative du nombre d'enfants inscrits au Service de Restauration. C'est + 30 % en deux ans, et ce n'est pas forcément lié à une forte augmentation de la population scolaire, car elle n'est finalement pas si importante sur ces années prises en compte. En tout cas pas 30 %. C'est plutôt un aménagement différent des familles dans leur temps périscolaire.

Et puis nous avons une augmentation aux activités périscolaires du même ordre, si ce n'est plus, de 40 % en deux ans, qui nous contraint à ajuster la politique tarifaire en matière de restauration scolaire et d'activité péri et extrascolaire, tout en garantissant toujours, puisque c'est notre intérêt social, la qualité et l'accessibilité des services publics.

J'ajouterais à cela aussi, la qualité de ce que nous donnons à manger aux enfants pour le déjeuner.

Jusqu'à présent les tarifs des activités étaient calculés sur la base des revenus des familles n-2, selon l'avis d'imposition. Ce qui apparaît toujours un peu délicat car il y a véritablement des changements dans les ressources des familles. Notamment, si vous avez des nouveaux habitants par exemple, qui n'ont jamais travaillé en Suisse, ou qui n'ont jamais travaillé dans le coin, ils arrivent avec leurs fiches de salaire ailleurs en France. Comme ils sont sur du n-2 ça veut dire que nous ne sommes pas sur les taux normaux que nous pourrions attendre.

Au-delà de cela, afin d'instaurer davantage de justice sociale, il est proposé d'adopter un mode de calcul basé sur le quotient familiale, ce que nous n'avions pas fait depuis lors. Nous avons maintenu une tarification sociale plutôt « maison ». Mais aujourd'hui nous sommes aussi pressés par la Caisse d'Allocations Familiales pour rentrer dans les barèmes de quotients familiaux, ce que font l'ensemble des communes d'Annemasse Agglomération par ailleurs.

Pour le calcul de la nouvelle tarification bien évidemment nous avons tenu compte de l'historique de ce qui se faisait sur la Commune et des pratiques des communes voisines, ce qui fait que nous avons quelque chose de très mesuré qui permet de toujours garantir la justice sociale.

Voilà dans les grandes lignes ce que je peux vous dire sur l'évolution de la tarification scolaire. Vous avez dans la délibération l'ensemble des tableaux, et vous pouvez regarder les tarifs, notamment Commune et hors Commune. Nous faisons toujours une différence mais nous faisons attention de ne pas l'appliquer de manière trop élevée.

Vous avez aussi la grille tarifaire pour ce qui concerne l'Enfance, Enfance/Jeunesse et la Jeunesse : pour l'Enfance, la restauration scolaire et l'accueil

périscolaire ; pour Enfance/Jeunesse, sur l'accueil de loisirs ; et pour la Jeunesse, les mercredis après-midi avec les activités.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°008-2025 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je vais laisser la parole à mon Premier adjoint M. MIHOUBI, sur les garanties d'emprunt notamment pour 91 logements rue MON IDEE, programme Canopée, pour un accord de principe.

FINANCES

N°009-2025 : Garantie au bailleur social HALPADES pour la construction de 91 logements – Rue Mon Idée – Programme Canopée – Accord de principe

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°009-2024 est adoptée à l'unanimité – 6 voix ABSTENTION : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°010-2025 : Subventions aux associations – Attribution pour l'année 2025

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- On pourrait peut-être les faire une par une.

M. le Maire.- De toute façon il faudra les voter une par une. Je rappelle juste que ceux qui ont un intérêt dans une association ne prennent pas part au vote à ce moment-là.

Mme CASTO.- Je n'ai pas très bien compris. Si on est inscrit à Sports Loisirs... ?

M. le Maire.- Non, si c'est on est membre dirigeant.

Mme LE GOUIC.- J'ai simplement une question. Puisque le processus de sollicitation des subventions par les associations a récemment évolué, la question s'adresse entre autres aux Services, je voulais savoir comment cela s'était passé. Est-ce que les associations ont bien pris le pli ? Est-ce que cela a soulevé des difficultés ?

M. MIHOUBI.- Au niveau des associations sportives cela s'est bien passé puisque ça fait plus de trois ans qu'on répète les choses. Cela se passe plus ou moins bien, voire ça roule très bien.

Les associations un peu culturelles, hors sportives, ont eu un peu de mal, mais dans la globalité cela s'est bien passé.

On a fait signer une convention à une bonne majorité des associations afin qu'elles puissent comprendre l'enjeu de la Commune et celui de l'association.

M. le Maire.- On est globalement très en lien avec les associations, notamment pour les nouveaux dossiers, les nouvelles demandes, on travaille avec eux. Généralement cela se passe bien, il n'y a pas de problématique.

M. MIHOUBI.- On va faire les associations sportives, culturelles, les loisirs, et les autres, secteur scolaire et divers, on va les faire par thème et on fera un vote l'une après l'autre.

M. LIERMER.- Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question relative à une association que j'apprécie particulièrement, qui s'appelle le Repair Café de la Yaute, qui est dans l'économie circulaire et qui permet de recycler des choses. Si on veut réparer son grillem-pain, sa télé, on peut aller les voir. Ils ont un taux de recyclage de plus de 50 %. C'est vraiment chouette, mais je ne les vois pas dans la liste des subventions.

M. MIHOUBI.- Parce qu'ils n'ont pas demandé, et ils ne sont pas à AMBILLY.

M. le Maire.- On donne qu'à ceux qui demandent et qui remplissent un dossier

M. LIERMER.- Pourquoi ils ne sont pas à AMBILLY ? Ils ne sont pas rue de GENEVE ?

M. le Maire.- Si, ils sont rue de GENEVE.

M. MIHOUBI.- C'est le Repair Café ?

M. LIERMER.- Oui.

M. MIHOUBI.- Ils ne demandent pas de subvention.

M. LIERMIER.- Vous me dites qu'ils ne sont pas à Ambilly.

M. MIHOUBI.- Pardon. C'est parce que vous avez dit le Repair de la Yaute. Si vous me parlez de Repair Café je comprends ; Repair de la Yaute je ne comprends pas.

M. LIERMIER.- Quand on dit que le processus a changé ?

M. MIHOUBI.- Ce n'est pas qu'il a changé, c'est qu'on a demandé qu'ils préparent leurs subventions bien à l'avance, avec un projet.

En fait on ne peut plus se permettre de donner une subvention pour donner une subvention. Il faut qu'un projet se mette en place derrière, que cela soit pour les associations sportives ou autres.

M. LIERMIER.- Ce n'était pas mon propos. Mon propos c'est que je me souviens qu'en commission la première fois on en avait parlé, on avait dit : « non, c'est la première année, ils s'installent, on ne donne rien ».

On pourrait être un peu plus proactif et aller aussi vers les associations.

M. MIHOUBI.- Les associations, pour demander des subventions elles savent très bien faire, elles n'ont aucun problème.

Ce que l'on a fait, on a demandé une chose à toutes les associations. Sachant que préalablement on a eu beaucoup d'associations qui sont venues à Ambilly, qui se sont inscrites et qui tout de suite après ont demandé une subvention, alors qu'après un an il n'y avait plus d'association.

C'est pourquoi on a demandé que les associations s'installent dans la Commune, qu'elles agissent au niveau de la Commune et qu'elles aient un intérêt au niveau des Ambiliens, et quand c'est le cas après il n'y a aucun problème, elles peuvent faire leur demande. Mais à ce jour ils n'ont pas fait de demande de subvention.

M. le Maire.- Juste pour préciser Monsieur LIERMIER, on ne peut pas faire comme vous le dites. Etre proactif ce n'est pas quelque chose qui est administrativement faisable. On est en plus très rapidement dans un risque de gestion de fait à partir du moment où il y aurait une discussion de cet ordre-là. Je ne dis pas que cela serait de la gestion de fait, mais ça voudrait dire qu'on s'en rapprocherait peut-être, avec des contreparties ou des choses qui seraient amenées par le pouvoir.

Non, l'ordre se fait bien de cette manière. C'est-à-dire que les associations, relativement à leur projet, font des demandes de subvention que nous envisageons ensuite, en discussion, en commission.

Après, ce n'est pas tout à fait vrai que le Repair Café n'a pas de subvention puisqu'il a les locaux. Donc systématiquement, normalement, les locaux doivent être valorisés dans leurs comptes. Puisqu'une association, si elle n'a pas de locaux mis à sa disposition par

la Commune, devrait les payer dans la sphère privée. Ils ont donc une subvention, mais c'est une subvention en nature par la mise à disposition d'un local.

Vous savez, nous sommes très attachés au Repair Café puisque c'est à travers un projet lié notamment à l'économie circulaire qu'ils sont venus nous voir il y a quelques années. M. GILET, qui connaît très bien le sujet, avait fait la proposition à l'époque qu'ils installent leur association, qu'ils puissent démarrer leur activité. Nous en sommes très proche, et nous les valorisons beaucoup dans le travail qu'ils font et dans ce que vous dites qui est tout à fait positif.

M. GILET.- C'est une association qui a la chance d'avoir un local qui lui est dédié, parce qu'effectivement ils s'étais pas mal, ils ont pas mal de matériels, et cela se passe très bien.

Le principe d'un Repair Café n'est pas de vivre grâce à des subventions, car dans ce cas ce sont certains Fab Labs où il y a des animateurs.

C'est une structure qui se veut et qui veut rester indépendante, et ils ont bien raison. Mais effectivement ils tournent aussi avec des dons. Ils ont la petite boîte à dons. Quand les gens sont satisfaits de la réparation, ou carrément de l'idée du concept du projet qui n'est pas spécialement une association avec un but bien particulier, qui est plutôt un groupe de personnes qui a envie de porter des idées. On a d'ailleurs demandé qu'ils se structurent sous la forme d'une association pour pouvoir utiliser les locaux.

Mais certains Repair Café ne sont pas des associations, et se retrouvent hébergés dans une ferme ou autres.

L'objectif n'est pas d'être association pour pouvoir demander des subventions, c'est de développer une philosophie sur la consommation.

Si un jour ils avaient des projets et des besoins spécifiques, effectivement ils présenteront un dossier qui sera défendu. Mais je pense qu'ils ne veulent pas dépendre de la Mairie de manière récurrente, ce n'est pas du tout leur objectif. Ils se débrouillent très bien grâce aux dons, puisque généralement quand les gens sont satisfaits de la réparation ou de la dynamique ils laissent ce qui permet de se faire appeler Repair Café, c'est-à-dire de pouvoir au moins boire un café. Et aussi, dans la mesure du possible, de renouveler leurs équipements. Et ils sont bien équipés.

M. LIERMIER.- Je vous remercie pour les explications.

Je suis un peu surpris que vous disiez qu'on dépend de la Mairie quand on touche une subvention, car à ce moment-là toute la liste que je vois dépend de la Mairie, ce qui est évidemment complètement faux.

M. MIHOUBI.- Pour certaines associations sportives, si.

M. le Maire.- Ce n'est ni faux ni vrai.

Faisons l'expression par l'absurde de ce que l'on discute là, enlevons les subventions à des clubs de sport, et effectivement on verra qu'ils n'arriveront plus à tourner. Donc effectivement ils dépendent en partie de la Mairie.

Et quand il y a des baisses de subventions dans d'autres collectivités, ce qui peut arriver, ce qui est rarement le cas à Ambilly, ces associations doivent aller chercher des fonds externes plus importants. Donc oui, ils dépendent à ce titre-là.

Maintenant il y a la question de la dépendance financière budgétaire, et la question de ceux qui veulent traduire une forme d'indépendance, c'est plutôt dans ce sens qu'on peut le dire, vis-à-vis de la Mairie par rapport à leurs ressources financières. C'est le cas du Repair Café, mais c'est aussi le cas d'AMBILLY à Vélo que vous ne voyez pas, et qui pourtant fait un énorme travail à nos côtés sur le vélo, sur les réparations, mais aussi sur les formations qu'ils peuvent dispenser.

M. MIHOUBI.- En plus ils ont un salarié avec eux.

En outre certaines associations, selon leur projet, n'ont pas été retenues dans notre commune. Leur projet n'avait pas de valeur au regard de ce que représente Ambilly. Des demandes de subventions on en a plein, mais on ne donne pas à tout le monde. C'est pourquoi les demandes sont bien étudiées.

Nous allons continuer sur notre lancée et parler des subventions.

Sportives

☞ Club athlétique d'AMBILLY : 15 000 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Club athlétique d'AMBILLY (Les boucles d'AMBILLY) : 7 000 euros.

M. MIHOUBI.- Le club athlétique d'AMBILLY a une deuxième subvention. On prévoit pour octobre, avec l'ouverture et l'inauguration du stade, les 10 kilomètres d'AMBILLY, d'où une subvention exceptionnelle de 7 000 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ FJA USAAG (Union Sportive ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD), avec une subvention qui est toujours la même jusqu'à maintenant 27 000 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV : Mme Christiane BORGIS.

☞ Entente Pongiste d'AMBILLY : 15 000 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV : M. Christian COLLET.

Culture et mémoire

- ☞ Batterie Fanfare : 6 500 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

Loisirs et animations

- ☞ Lire et faire lire : 500 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

- ☞ Club Mon Bel Automne : 5 000 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV : Mme Micheline BATAILLEY.

Secteur scolaire

- ☞ APEEA (Parents d'élèves) : 800 euros

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV : Mme Stefania CASTO.

- ☞ APEF (Association Parents d'élèves Fraternité) : 800 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ MFR Le Clos de Baz – SALLANCHES : 200 euros

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ MFR – Le Belvédère : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ MFR – Vulpens : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

Secteur social

☞ AFTC : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ APEI Les Papillons blancs : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Locomotive : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ VMEH : 200 euros

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ ASSAD : 2 277 euros.

M. le Maire.- Association d'Aide à Domicile. Toutes celles qui sont à 200 euros sont des associations extérieures que nous aidons en soutien, comme nous le faisons chaque année, notamment pour les traumatismes crâniens, Alzheimer, autisme, etc.

Donc 2 277 euros pour l'ASSAD, c'est calculé par rapport au nombre de personnes de la Commune qui sont traitées par l'ASSAD.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Handisport : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Alfaa GHS : 3 060 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV : M. Jacques VILLETTÉ.

☞ Restos du Cœur : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Aller plus haut : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ France Alzheimer : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

(Arrivée de Mme Dalina EYINGA à 19 heures 36)

☞ APF France Handicap : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ AFM Téléthon : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Nous aussi : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

Divers

☞ Amicale du Personnel : 1 500 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

☞ Groupe d'intervention et de secours : 200 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La subvention est adoptée à l'unanimité.

M. GILET.- Je l'avais déjà évoqué les années précédentes mais je le réitère, et j'essaierai d'être plus sérieux car ça concerne quand même le secteur social qui est celui que je suis.

Donner 200 euros à toutes ces associations c'est bien, mais ce qui les intéresse encore plus c'est la visibilité.

Donc pour toutes ces associations qui nous sollicitent, je pense qu'il faudrait qu'on s'organise de manière carrée afin de communiquer. Pas sur toutes en même temps car cela se perdrait, mais au moins expliquer pourquoi on fait une délibération de 200 euros.

Au moment du Téléthon c'est juste un week-end, donc communiquer la semaine qui précède, comme on le fait pour Octobre rose. Je ne sais pas sous quelle forme, mais je pense que d'ici l'an prochain on devrait avoir une approche organisée sur toutes ces associations, dire pourquoi on donne.

Encore une fois, si elles demandent quelque chose c'est d'abord de la visibilité, car effectivement l'argent c'est important mais elles sont là pour défendre des causes et ce qui coûte le plus cher c'est de se faire entendre.

Or nous, nous sommes censés avoir des créneaux, ne serait-ce que le nouveau panneau que nous avons sur la Croix d'Ambilly. Si une fois par an il était un peu plus dédié à une association spécifique en expliquant pourquoi, certes ça prendra du temps mais ça vaudra plus que 200 euros pour chaque association.

M. le Maire.- J'abonde dans ton sens.

M. MIHOUBI.- Je vais rebondir sur ce que vient de dire Laurent GILET.

Je prends l'exemple de « Nous aussi ». Beaucoup d'associations sportives travaillent avec « Nous aussi », et la visibilité n'est pas assez claire non plus.

Le foot, avec l'USAAG, tous les 15 jours les vendredis il y a des enfants de Nous aussi qui viennent s'entraîner avec des gens plus ou moins normaux par rapport à eux, selon les critères de notre chère France. En tout cas ils viennent s'entraîner avec ces gens et pour avoir un autre regard sur les autres.

Ça aide aussi beaucoup les enfants du club de foot qui font le contraire. C'est-à-dire qu'à un moment on a eu des malentendus. On a coiffé nos enfants qui sont entendants de casques, et on leur a demandé d'apprendre à jouer comme ça. C'était amusant, et on a vu que ce n'était pas si facile de s'adapter.

M. le Maire.- On a aussi eu du foot handicap en fauteuil, il y a quelques années, au gymnase.

M. VILLETTÉ.- Concernant la communication sur les panneaux, il y a une chose qui est très simple à faire par ces associations, c'est de rentrer en contact avec le Service Communication pour demander si on peut mettre les panneaux en route. C'est ce qu'a fait le Café de la Yaute.

Quand je suis allé les voir je leur ai demandé de contacter le Service Communication, et maintenant leurs heures d'ouverture sont régulièrement indiquées sur les panneaux.

C'est donc aux associations de faire la démarche d'aller vers le Service Communication pour savoir s'ils peuvent communiquer en temps et en heure.

M. le Maire.- Très bien. Tout cela est très complémentaire. Je vous remercie.

Nous allons passer à la délibération suivante.

N°011-2025 : Centre Communal d'Action Sociale – Attribution d'une subvention pour l'année 2025

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°011-2025 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Vous voyez au travers l'augmentation de la subvention, qui est une contribution au budget général du CCAS, que nous avons largement augmenté cette année.

J'aurais peut-être aimé qu'on en parle plus, parce que quand on a eu baissé il y a quelques années pour faire une subvention d'équilibre on a crié au scandale, et quand on augmente on ne nous dit pas bravo pour ce que l'on fait.

Pour le dire de cette manière, cette année nous avons été très actifs sur cette question.

Et comme je l'ai annoncé aux voeux, il y a aussi des nouveautés à travers l'Ambilly Social Club mais aussi à travers la prise en charge et la gratuité que nous voulons pour les jeunes de 11 à 18 ans pour leur abonnement de bus. C'est une forme de starter, de réflexion aussi sur leur mobilité, et c'est aussi une aide directe aux familles sur le transport en commun, et aussi une meilleure distribution de l'impôt puisque tous ceux qui contribuent à travers leur imposition permettent aussi à ces jeunes d'avoir le transport gratuit.

Ça peut d'ailleurs aussi toucher ceux qui voient une augmentation d'impôts puisque, sur le calcul, à la fin ça peut même être très favorable.

N°012-2025 : Contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Le Juvé » sous contrat d'association avec l'État au titre de l'année scolaire 2024-2025

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Chaque année la conscience guide le fait que chacun prendra part au vote comme il l'entend sur cette question.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. GILET.- Sur la forme de la délibération : 10 pour fratrie et 8 par choix des parents ; je pense que c'est quand même 18 par choix des parents.

M. le Maire.- Effectivement, c'est dans la suite.

M. GILET.- Ils ont d'abord fait le choix, et l'année d'après ils n'avaient plus le choix. (Rires)

M. MIHOUBI.- Juste pour information. A un moment j'avais fait une demande pour mon garçon, et on m'a dit que l'histoire de la fratrie normalement cela n'existeait plus. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas, mais on m'a dit que ce n'était plus une condition *sine qua non* pour pouvoir faire rentrer son enfant.

M. le Maire.- Ça dépend si la fratrie est encore à l'intérieur. Si le membre plus en avance, supérieur, par exemple si un élève est au lycée, là ça compte dans la fratrie.

Si les enfants quittent l'école, effectivement ça ne compte plus comme tel.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°012-2025 est rejetée à la majorité – CONTRE 17 voix : Mme GANTIN, M. SEN, M. KAYGISIZ, Mme CHAMBAT, Mme EYINGA, M. GILET, M. FEARN, Mme LE GOC, Mme LEGAI-PERRET, M. MIHOUBI, M. SICLET, M. LE GOC, Mme TOURAIN, M. PAPEGUAY, M. VILLETTTE, Mme HADDADI, Mme LE GOUIC ; ABSTENTION 4 voix : M. GUERET, M. COLLET, M. MATHELIER, Mme BAILLY.

N°013-2025 : Contribution communale aux dépenses liées à une classe verte de l'école privée « Saint-François » sous contrat d'association avec l'État au titre de l'année scolaire 2024-2025

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

(*M. le Maire donne lecture du projet de délibération.*)

M. le Maire.- Je m'abstiens toujours pour la première, ou parfois je vote contre.

Pour celle-ci j'invite à voter pour, pour une raison simple, puisque ce sont des enfants qui sont déjà inscrits à l'intérieur de l'école. Cela ne préjuge en rien de la capacité financière. Et comme le Département attribue 90 euros, par parallélisme il me semble tout à fait correct de le faire de cette manière, puisque là nous sommes sur des enfants de CM2, et le montant est assez peu élevé.

M. MIHOUBI.- Par principe je voterai contre.

M. GILET.- Quand il y a des classes vertes dans les écoles publiques, il y a des demandes de subventions ?

M. le Maire.- Oui, on va en financer une cette année. On finance une belle classe verte à la Fraternité. Et là ça concerne beaucoup plus d'enfants puisque là on finance tous les enfants, toute la classe. Ce sont plusieurs milliers d'euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°013-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 5 voix : Mme GANTIN, M. SEN, M. KAYGISIZ, M. MIHOUBI, Mme LE GOUC ; ABSTENTION 3 voix : M. PAPEGUAY, M. GUERET, M. GILET.

N°014-2025 : Actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) 2024-1 – Opération 93 – Construction d'un bâtiment périscolaire

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

(*M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.*)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°014-2025 est adoptée à l'unanimité.

N°015-2025 : Actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) 2024-2 – Opération 94 – Rénovation extérieure du complexe sportif Lucien VEYRAT

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

(*M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.*)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°015-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 6 voix : M. LIERMIER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY, Mme BAUER, Mme GROS.

N°016-2025 : Actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) 2024-3 – Opération 102 – Construction d'un bâtiment associations sportives

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°016-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 6 voix : M. LIERMIER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY, Mme BAUER, Mme GROS.

N°017-2025 : Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) – 2025-1 – Crédit d'une maison de santé

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. GUERET.- Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. On votera bien évidemment en faveur de cette délibération.

On souhaiterait juste connaître les avancées du projet, à savoir : combien de professionnels de santé ont déjà signé un contrat, ou se sont engagés à venir à Ambilly juste après la fin des travaux ? Merci.

M. le Maire.- Un détail complet vous sera fait. Nous sommes encore en discussion avec les professionnels de santé avant de signer la convention. Nous n'avons pas à communiquer là-dessus déjà, mais le projet avance bien. Les derniers échanges ont eu lieu récemment notamment sur la question de la gestion du loyer, etc. sur la convention d'occupation.

Le dossier est en cours à l'ARS (Agence Régionale de Santé) du côté des praticiens. Et de notre côté nous avons choisi la maîtrise d'œuvre.

M. MIHOUBI.- Il y a deux médecins, trois infirmières et infirmiers, et un kiné, pour l'instant.

M. GUERET.- Qui se sont engagés à venir ?

M. MIHOUBI.- Exactement. Mais c'est toujours pareil, nous en avons discuté en Commission Finances, on doit travailler sur le contrat, sur les projets qui sont actuellement, et signer une convention avec eux.

M. GUERET.- D'accord, ils se sont engagés mais on n'a pas encore signé quoi que ce soit avec eux ?

M. MIHOUBI.- Nous travaillons sur le projet. Quand le projet sera fait on vous sollicitera et on vous expliquera les tenants et les aboutissants.

M. GUERET.- Parfait. Merci.

M. le Maire.- La grande nouvelle c'est que nous avons attribué le marché de maîtrise d'œuvre hier. Ce sera d'ailleurs noté en décision au prochain Conseil municipal.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°017-2025 est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION 4 voix : M. LIERMIER, M. FERAUD, Mme BAUER, Mme GROS.

M. MIHOUBI.- Monsieur FERAUD avait dit en Commission Finances qu'il s'abstiendrait. Il avait expliqué le pourquoi du comment. Ça reste dans la continuité de ce qui a été dit, et je comprends un peu son abstention.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER, pour répondre à l'une de vos questions précédentes j'ai repris la délibération de l'année dernière sur le Repair Café de la Yaute. Ils avaient touché 1 400 euros de subvention, suite à une demande. Ça veut dire que quand ils font la demande on entre en matière. Vous pourrez regarder, c'était la délibération de l'année passée.

N°018-2025 : Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) – 2025-2 – Extension du réfectoire de l'école de la PAIX

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°018-2025 est adoptée à l'unanimité.

N°019-2025 : Approbation des taux d'imposition 2025

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

M. MIHOUBI.- Est-ce qu'il y a des questions ?

M. FERAUD.- Vous m'avez gentiment invité à le faire, Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Exactement.

M. FERAUD.- Je ne vais pas faire très long. Je ne vais pas épiloguer car je n'ai pas envie de rentrer dans un débat stérile entre les pro et les anti-impôt.

Tout simplement, c'est un contexte général effectivement. Il n'y avait pas eu d'augmentation d'impôt depuis le début des mandats de Monsieur le Maire, et c'était tout à son honneur.

Là c'est la deuxième augmentation successive. Il y a également les bases sur lesquelles les taux sont calculés qui augmentent en parallèle, tout cela fait un coût de la vie qui est en augmentation de manière assez conséquente.

Effectivement, ce sont principalement les taxes foncières et les taxes d'habitation pour les résidences secondaires. Donc a priori les personnes les plus fragiles ne sont pas directement visées. Cependant ça fait une augmentation assez conséquente sur les deux ou trois dernières années.

C'est combiné, on en parlera un peu plus tard, aux prêts qui sont pris. Il y a une espèce de fuite en avant qui est un peu inquiétante.

Sur cette base nous allons effectivement voter contre l'augmentation des impôts. Je vous remercie.

Mme LE GOUIC.- Moi j'adore les impôts. J'adore en payer.

Plus sérieusement, il faut aussi constater que depuis des décennies en Haute-Savoie les taux d'imposition locaux sont particulièrement bas quand on compare à l'échelle nationale les taux sur la taxe foncière, etc. Les taux sont particulièrement bas en Haute-Savoie, aussi parce qu'on a une rente financière monstrueuse que n'ont pas d'autres collectivités, c'est la CFG. Et les collectivités, pendant des années, en ont profité pour ne pas augmenter les taux d'imposition, et ce n'est pas normal de compter que sur une rente financière qu'est la CFG.

Il est normal que tout un chacun, surtout dans ce territoire où les gens ont quand même des moyens conséquents, contribuent à payer par des impôts des services publics, du logement pour les fonctionnaires, des équipements, etc.

Voilà, je voulais redire que les impôts c'est important, c'est chouette, et on devrait tous être contents d'en payer, car si on en paie c'est qu'on a les moyens de le faire. Merci.

M. MIHOUBI.- Je suis un peu d'accord avec Charlotte.

Ce qu'il faut aussi expliquer c'est que nous sommes dans une région où on est toujours à dire que les gens ne veulent pas venir travailler car le coût de la vie est trop cher, etc. On a du mal à loger les gens, on a du mal à loger nos agents.

Si nous on ne paie des impôts, pour ceux qui peuvent le faire, j'en fais partie aussi - je n'irai pas jusqu'à dire que je suis super content de payer des impôts - mais je suis content de payer la taxe d'habitation.

En revanche, pour les résidences secondaires c'est une catastrophe car c'est vraiment très cher. (*Rires*)

C'est un travail de longue haleine. Cette année on a vraiment travaillé pour pouvoir le faire. On a eu le courage, avant la fin du mandat, d'augmenter les impôts. C'est le courage d'une majorité pour le faire dans ce sens. Je ne pense pas que beaucoup auraient l'audace d'augmenter les impôts alors que les élections sont l'année prochaine.

Mme LE GOUIC.- Je précise en plus que je paie des impôts sur un salaire français. Evidemment j'en paie moins que d'autres dans cette salle, mais je suis quand même contente d'en payer un peu.

M. GILET.- Pour rebondir sur ce que dit Charlotte, la manne des fonds genevois, si j'ai bien compris ça couvrait juste le déficit des transports en commun.

Et si la répartition de cette manne était un peu plus équilibrée, certains biens meilleurs économistes que moi, financiers ou autres, estimeraient qu'il serait néanmoins raisonnable d'avoir une manne multipliée par trois.

C'est donc une manne qui peut être qualifiée ainsi sous un certain regard, mais qui est globalement très insuffisante par rapport à ce que ça nous coûte d'avoir autant de frontaliers qui vont travailler en Suisse. Ça rapporte, mais on ne voit pas ce que ça coûte.

Quand tout à l'heure on parlait des coûts à la cantine, à chaque fois c'est une population qui consomme un peu sur notre territoire, soit, mais vue ce qu'elle gagne il y a beaucoup de choses qui sont payées sur le territoire suisse et qui y restent.

M. MIHOUBI.- Il ne faut pas non plus cracher dans la soupe. On est bien content quand les frontaliers viennent et qu'ils paient des impôts. Il faut trouver le juste milieu. On travaille pour nos projets et pour d'autres choses, et pour le service public. Si on doit payer et avoir un service public de qualité, c'est surtout ça la principale cause de ces augmentations d'impôts, et surtout sur nos projets présents et futurs.

M. le Maire.- Je vais aussi me permettre de dire un mot sur l'imposition, et de donner quelques chiffres au-delà de ce que cela peut représenter philosophiquement.

Une augmentation d'impôt, surtout quand c'est au niveau communal, c'est avant tout une contribution au bien-être. Et cette contribution au bien-être est clairement lisible.

Vous avez tout à l'heure voté en faveur d'un certain nombre de projets que nous portions, d'AP/CP que nous portons, et l'argent des impôts ainsi augmentés permettra de financer ces grands projets.

J'entends bien que si on enlevait le stade on pourrait financer d'autres choses, mais on ne financerait pas l'ensemble des autres grands projets qui sont en cours, notamment les écoles qui coûtent bien plus cher que ledit stade.

Ça c'est le premier point.

Le deuxième point c'est de dire que c'est une politique d'investissement que nous voulons courageuse pour les 30 ou 40 prochaines années. C'est-à-dire que nous remettons à jour le logiciel de la Commune de manière à ne pas laisser d'autres majorités, d'autres générations, avoir à souffrir de manière un peu plus longue, et à devoir faire des petites piqûres au fur et à mesure.

Il faut savoir que quand on investit on baisse aussi le budget de fonctionnement de bâtiments qui sont aussi en difficulté, ou d'équipements publics qui sont en difficulté.

Et l'investissement, dans un moment difficile comme peut l'être aujourd'hui la situation française, est aussi une contribution au bien-être général, d'investissement pour donner du travail, donner des possibilités à des agents, à des employés de ce côté de la frontière, d'avoir du travail de proximité. En cela l'investissement des communes est un investissement important.

Je sais que vous ferez rapidement le lien avec le taux d'endettement communal.

Mais je vous rappelle aussi, et nous l'avons montré, nous l'avons projeté, l'endettement communal est un endettement de très faible durée puisque l'argent que nous empruntons se fait très largement par des emprunts relais, puisque l'argent des Communaux d'AMBILLY. Et j'aurai sûrement de très bonnes nouvelles à vous annoncer dans les prochaines semaines et prochains mois concernant cela, puisque le dossier avance, en tout cas sur le financement général et sur la signature d'avenants. C'est ce qui fait que nous n'aurons vraisemblablement pas le taux d'endettement que nous avions projeté.

Pour autant ce taux d'endettement est tout à fait normal, et créer du déficit à certains moments c'est pouvoir investir. Je connais peu de ménages privés qui ne font pas un emprunt pour rénover thermiquement, qui ne font pas un emprunt pour acheter une nouvelle salle de bain. Mais je connais peu qui finalement ont assez d'argent pour l'acheter directement, et certains passent par l'emprunt comme le font les collectivités de manière beaucoup plus large, beaucoup plus vaste, pour financer et surtout étaler la dette.

Par ailleurs nous avons demandé au cabinet qui nous accompagne, Orfeor, de simuler un peu ce que cela pourrait représenter pour un ménage moyen Ambillien.

Il faut savoir que le ménage moyen Ambillien sur une base fiscale de 2 401 euros payait 665 euros, et la commune touchait grâce à un coefficient correcteur 792 euros.

Avec la même base fiscale de 2 401 euros, un ménage en 2025 paierait 751 euros sur la base, et sous l'effet de cette revalorisation de 13 %.

En soi ça fait 99 euros supplémentaires pour pouvoir investir pour les écoles, pour la transition écologique. Quand on connaît la situation des ménages qui, pour la plupart, ont des revenus plus confortables quand ils sont propriétaires dans notre secteur, pourquoi ? Tout simplement parce qu'il est difficile d'accéder à la propriété, donc difficile d'accéder à la propriété aujourd'hui veut dire que les ménages sont plutôt confortables quand ils accueillent la propriété, et notamment les nouvelles propriétés. 99 euros supplémentaires.

Dans certains pays quand on parle d'économie, et sans faire de mauvaise publicité, on parle du prix du Big Mac. On se fait un coefficient standardisé sur le prix du Big-Mac d'un pays à l'autre.

Je fais faire mon propre coefficient. Je vais faire le coût de Netflix, sans leur faire de publicité. Un abonnement standard c'est 161 euros par an. 161 euros par an pour regarder des séries, pour se gaver à regarder plein de séries. Je le fais aussi.

Et finalement le coût standard sans pub, puisque maintenant le coût avec pub est un tout petit peu moins cher, puisqu'on s'est fait arnaquer deux fois par ailleurs, c'est 161 euros pour ne participer à aucun moment au bien-être de la collectivité.

Donc quand finalement on a une augmentation moyenne annuelle de 99 euros par ménage, c'est l'occasion de dire que cet impôt est avant tout une contribution au bien être, et surtout un investissement pour l'avenir.

Au-delà des investissements, c'est la possibilité de mettre en place de nouvelles politiques publiques. Nouvelles politiques publiques c'est la gratuité pour les 11-18 ans qui permettra, j'espère que tout le monde le sait, c'est 130 euros pour les enfants qui sont scolarisés mais vraiment dans les tranches inférieures. Puisqu'il y a que deux tarifs : 130 euros et 200 euros. 130 euros pour les enfants vraiment de milieu populaire. La plupart, la très grande majorité, paie 200 euros.

Prenons le cas d'un ménage avec deux enfants. Il serait peut-être amené à mettre au pot commun de la mariée, qui est leur commune, de se marier avec AMBILLY, 99 euros, et finalement verrait dans l'année 200 plus 200 euros, c'est-à-dire 400 euros pour le financement de l'abonnement de bus pour leurs enfants.

Même avec un seul enfant qui va au collège, ce serait 200 euros.

C'est-à-dire que ça justifie clairement et simplement, s'il fallait le faire, l'efficacité du pouvoir de répartition de l'impôt.

Bien évidemment, on est que sur la taxe foncière. Si on était sur des impôts sur le revenu ici, ce serait encore une plus grande répartition puisque la base serait beaucoup plus importante.

Mais attention à ne pas tomber dans un discours qui serait un faux discours, de dire : « regardez comme ils prennent votre impôt, comme ils viennent vous voler ! ».

Regardez, 99 euros par an. Avec deux chiffres, les 161 euros que l'on peut mettre en balance, et il y en a plein d'autres qui sont des coûts additionnels, mais surtout, mais surtout, la possibilité de redistribuer cet argent et de faire en sorte d'avoir des politiques publiques qui soient des politiques publiques efficaces, correctrices et encourageantes pour la génération qui suit.

Et nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°019-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 6 voix : M. LIERMIER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY, Mme BAUER, Mme GROS ; ABSTENTION 2 voix : Mme CHAMBAT, Mme GANTIN.

N°020-2025 : Approbation du Budget Primitif 2025

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Le Budget Primitif a été largement discuté et vu en Commission.

Le Budget Primitif 2025 reprend les grands projets. Bien sûr il y a les modifications que sont les taux d'imposition évoqués précédemment, 13 % au lieu de 9,9 %, ce qui avait été annoncé potentiellement au rapport d'orientation budgétaire.

Il y a une modification du montant d'une autorisation de programme sur l'opération 93 avec la création du bâtiment périscolaire.

La création de deux nouvelles autorisations de programme et crédits AP/CP.

Bien entendu la modification des montants affichés en recettes et en dépenses sur chacune des sections, puisque le Budget Primitif 2024 n'était pas encore finalisé. Des écritures étaient encore en cours d'exécution et de régularisation auprès de la Trésorerie.

(*M. le Maire donne lecture du projet de délibération.*)

M. le Maire.- Sur le coût de l'énergie je vous avoue qu'on reste prudent et qu'on laisse toujours un peu plus haut, mais vu l'état actuel au niveau international il est toujours difficile de se prononcer de manière aussi impérative sur les coûts de l'énergie.

(*M. le Maire poursuit la lecture du projet de délibération.*)

M. le Maire.- Il y a aussi une prévision de la hausse du SMIC. C'est pareil, on y est favorable puisque ce sont nos agents les plus en difficulté qui sont amenés à toucher le SMIC, pour autant ça fait quand même potentiellement des augmentations. Elles sont certes assez limitées, mais elles peuvent peser dans nos collectivités.

(*M. le Maire poursuit la lecture du projet de délibération.*)

M. le Maire.- Chapitre 66 sur les charges financières, il y a une forte augmentation constatée sur ce chapitre. Elle est liée aux différents emprunts, et plus précisément aux prêts relais que la Commune envisage de contracter pour le financement des projets.

Je vous l'ai dit, c'est somme toute relatif. Nous devons prévoir. Cela ne veut pas dire que nous allons prendre tous les emprunts cette année, mais nous devons prévoir au maximum de nos investissements. Cela ne veut pas dire que les intérêts seront aussi élevés suivant ce que l'on tire, suivant ce dont on a besoin.

Ces prêts relais seront négociés sur une durée de sept ans maximum, et remboursés aux établissements bancaires dès la réception de produit de la vente de parcelles des Communaux selon une stratégie financière qu'il conviendra encore de déterminer, suivant si c'est intéressant, ou pas, de rembourser, par rapport aux taux d'intérêt ou autres. Ça c'est une stratégie financière globale.

Pour autant, nous savons et nous avons la chance d'être dans une collectivité qui sait qu'elle a une rentrée financière importante et qu'elle peut s'asseoir sur des terrains qui sont valorisés.

Comme je vous l'ai dit, je vous en dirai quelques mots dans les prochains mois lorsque nous aurons terminé notre négociation, qui est intégralement à notre avantage sur la gestion de nos investissements.

C'est pourquoi des négociations sont en cours avec les promoteurs pour l'obtention de versements échelonnés sous forme d'arrhes, ce qui nous permettrait de ne pas contracter la totalité des emprunts prévus sur le Plan pluriannuel d'investissement. Mais tant que les choses ne sont pas totalement signées, vraisemblablement avant l'été, nous restons prudents et nous restons sur ce que nous avons déterminé.

La Commune a d'ores et déjà :

- Contracté un emprunt de 2,3 millions auprès de l'Agence France Local avec 87 000 euros annuels de versement d'intérêts.

- Demandé la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 2 millions auprès de la Caisse d'Epargne, 22 000 euros d'intérêts prévus en fonction des montants qui seront débloqués sur cette ligne.

La trésorerie, c'est ce qui permet d'amortir pendant l'arrivée financière et les paiements. C'est plutôt pratique par ailleurs. Cela ne rentre pas dans l'endettement et c'est remboursé rapidement.

En cours de réalisation, concertation auprès des organismes bancaires et de l'Agence France Local à laquelle nous avons adhéré pour obtenir des prêts relais à hauteur de 15 millions.

Encore une fois, c'est la hauteur de 15 millions. Cela ne veut pas dire que nous tirerons l'ensemble des 15 millions si ce n'est pas nécessaire. C'est une question de gestion en bon père de famille, en bonne mère de famille, au fur et à mesure des entrées, des besoins et des ressources à disposition et de celles que l'on doit dépenser.

Le montant des intérêts a été estimé en tout à 495 000 euros dans l'hypothèse où nous aurions besoin bien évidemment de la totalité de ce financement.

Une dotation avec une provision de 10 000 euros a été inscrite pour se prémunir d'une demande éventuelle de versement des jours déposés sur le Compte Epargne Temps par une collectivité, notamment dans le cadre de la mutation d'un agent, ce qui est possible. C'est une provision pour garantir le risque.

Sur la section de fonctionnement, sur les recettes nous avons un résultat anticipé provisoire car non validé encore par la Trésorerie, mais qui devrait s'élever aux alentours de 690 830,29 euros.

Avec des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent de 7,56 euros par rapport à la réalisation 2024.

Ça montre un certain dynamisme de nos recettes. Nous avons envie de réintégrer une part du risque, notamment demain s'il y avait moins de contributions financières des fonds frontaliers, ce genre de chose, nous devons aussi faire en sorte d'augmenter nos propres recettes sans forcément penser à l'augmentation des recettes qui ne tiennent pas qu'à nous. Il y a donc une part là-dedans, mais il n'y a pas que ça.

Un produit des services publics qui a une prévision en hausse en raison, d'une part, de l'accroissement constaté des inscriptions dans les structures périscolaires, centres de loisirs, restauration scolaire. Et aussi avec l'augmentation des tarifs, notamment pour les tranches plus hautes.

La fiscalité, l'augmentation des taux d'imposition à 13 %, comme on l'a votée tout à l'heure, et les motifs qui ont été exposés aussi au point n°12 de cette même présentation.

Les dotations, nous enregistrons des produits en hausse en fonction des éléments ci-après.

La Caisse d'Allocations familiales avec une hausse en raison de la hausse des inscriptions constatées et à venir en raison de la livraison du premier trimestre 2025 de logements dans la ZAC ETOILE.

Les Fonds Genevois, à hauteur de 50 000 euros de plus.

Une dotation globale de fonctionnement avec une prévision stable. Ce n'est pas vraiment ce qui aujourd'hui permet de faire avancer une commune. C'est ce que l'État vous verse normalement pour faire fonctionner. Force est de constater qu'entre ça et les impôts les communes ne fonctionneraient pas beaucoup dans le coin.

Les PEC (Parcours Emploi Compétences) dans le cadre du partenariat Mairie d'AMBILLY/Mission locale, présenté en Conseil municipal le 27 juin de l'année dernière. Nous nous engageons à former au brevet d'animateur tous les agents ne bénéficiant pas de cette

qualification. C'est une mesure qui nous permet d'augmenter les recettes par le versement d'une aide de l'État. C'est somme toute très mesuré, mais pour toute transparence il est bien de noter aussi que nous sommes dans ce type de politique publique et de contractualisation avec la Mission locale.

Les produits de gestion, avec des prévisions plutôt prudentes. Des loyers avec des biens immobiliers de la Ville qui sont mis en location sur les légues et les patrimoines existants.

Des rentes de superficies avec les produits qui sont liés au taux de change. Là il faut rester prudent, même s'il reste quand même une politique de Franc fort du côté suisse. Il faut toujours rester prudent par rapport à cela.

Les remboursements de sinistre, c'est toujours difficile à prévoir, les sinistres n'ont pas forcément trop eu lieu chez nous, mais quand ça arrive dans le privé on se rend compte que cela peut devenir compliqué, comme les maisons qui ont brûlé récemment suite à des défauts électriques ou autres.

Voici pour la section de fonctionnement. Je continue sur la section d'investissement, avec les dépenses.

Bien évidemment les dépenses sont importantes puisqu'elles vont augmenter de 127 % par rapport à la réalisation de l'exercice 2024, mais les projets sont globalement bien lancés. Nous allons bientôt mettre la première pierre du bâtiment périscolaire. Le chantier du stade est presque en cours de livraison, dans quelques mois. Les chantiers La Fraternité commencent. Les modulaires seront mis en place dans les prochains mois. Tous ces chantiers ont une parfaite réalité. Nous ne sommes pas dans l'incantatoire.

Pour cette année 2025 les dépenses réelles sont estimées pour un montant total de 21 126 344. Elles étaient de 9 302 393 en 2024, soit 11 823 950 en plus, sans compter les restes à réaliser qui sont à 1 081 428 euros.

Plusieurs raisons bien sûr sont liées à cette augmentation en budget 2025 :

- La création du bâtiment périscolaire à hauteur de 2 933 310, à l'arrondi ;
- L'extension du réfectoire de l'école de La Paix à 1 228 532 euros ;
- L'agrandissement de l'école de La Fraternité à hauteur de 3 396 200 euros ;
- La création d'une maison de santé à hauteur de 617 662 euros.

Attention, ce ne sont pas les coûts finaux mais les coûts budgétaires de l'année, imputés au budget de cette année.

L'inscription au budget 2025 de ces quatre projets représente 8 175 711 euros.

Il y a aussi :

- La réfection du Pont de PIERRE-A-BOCHET à hauteur de 1 158 414 euros, frais d'étude, démolition et aménagement de sécurisation.
- Participation au fonds de concours appelé par Annemasse Agglomération pour la ZAC à hauteur de 500 000 euros.
- La participation au titre des travaux supplémentaires susceptible d'être appelée par ANNEMASSE Agglomération à hauteur de 500 000 euros.
- Les études du PLU à hauteur de 50 000 euros.
- La participation pour le Plan local de l'habitat à hauteur de 423 000 euros.
- Les travaux devenus nécessaires pour les chaufferies du gymnase et du Clos à hauteur de 130 000 euros.
- Des portages fonciers liés à l'Etablissement public foncier, 600 000 euros.

Dans la section d'investissement, pour les recettes nous avons un résultat anticipé, encore une fois provisoire, qui s'élève à 2 079 919,35 euros. Encore une fois, ce résultat n'est pas définitif, l'exercice n'est pas clôturé.

La section d'investissement recettes inscrit un emprunt de 15 000 000 d'euros que la Commune souhaite réaliser en prêt relai sur une durée de sept ans, avec toutes les précautions que j'ai prises tout à l'heure en disant que nous n'allons pas forcément les tirer d'un coup.

Les montants empruntés seront remboursés par le versement du produit de la vente des parcelles des Communaux au fur et à mesure, ou suivant changement de stratégie si les arrhes sont données au fur et à mesure on tire moins en emprunt et on se permet d'avoir de la marge.

Le chapitre 13 enregistre les subventions notifiées pour le financement des opérations. La Commune a reçu la notification pour l'attribution de subventions sollicitées dans le cadre des projets suivants :

- Pour la construction du bâtiment périscolaire, 636 352 euros du Département et 210 535 euros de la CAF ;
- La réhabilitation du stade et la construction du bâtiment sportif à hauteur de 440 109 euros par le Département de la Haute-Savoie.

Et d'autres dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction. Les notifications sont en attente. Nous sommes donc assez prudents sur ces questions, mais nous savons aussi qu'il y a de vraies possibilités de continuer les financements de nos grands projets à travers des subventions externes.

Et nous enregistrons le versement d'un Fonds de compensation de la TVA, notifié pour 2025 à 241 800.

Je rappelle que le FCTVA, ainsi dit, est un fonds qui permet, quand vous investissez beaucoup, de retrouver derrière des financements nouveaux. Quand vous investissez vous ne récupérez pas tout à fait le montant exact de la TVA, mais vous récupérez un montant important à n+2 pour les financements que vous avez faits un investissement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? J'ouvre le débat.

M. FERAUD.- Je n'ai pas pu participer au débat concernant le rapport d'orientation budgétaire, je ne vais donc pas faire de la redite.

On reste sur les postulats qui avaient été les nôtres à ce moment-là, c'est-à-dire qu'on regrette néanmoins l'augmentation de l'impôt local, et on met ça en balance avec le fait que des contrats de prêts qui sont prévus...

M. MIHOUBI.- Prêts relais.

M. FERAUD.- Oui, pardon, des prêts relais qui vont être signés prochainement. Ce sont des prêts. (*Rires*)

M. MIHOUBI.- Excusez-moi, j'aime à le préciser parce qu'on le répète depuis le départ que ce sont des prêts relais. On ne fait pas des prêts pour faire des prêts.

M. le Maire.- Ce n'est pas sur 20 ou 30 ans.

M. FERAUD.- Ce sont quand même des prêts.

Pour ces raisons nous allons voter contre le budget. On pourrait rentrer dans le détail. Je vous avoue que je n'ai pas prévu d'aller regarder Netflix mais je n'ai pas particulièrement envie de m'appesantir ce soir. On va simplement voter contre, principalement pour l'augmentation des impôts locaux.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup. J'espère que nous aurons l'occasion dans d'autres cénacles de parler de l'opportunité de nos projets. Je trouve un peu court, mais puisque tel est le cas nous allons procéder au vote sur ce budget, s'il n'y a pas d'autres questions, sur les grands projets notamment.

M. GILET.- Il est vrai que dans la balance, en vous écoutant un peu tous les deux, il y a des millions des grands projets et à côté il y a l'abonnement à Netflix. Ça peut être justifié, mais je trouvais que la balance était un peu déséquilibrée.

Cela étant, quand il faut voter il faut aussi s'afficher. C'est tout.

M. le Maire.- Nous allons procéder au vote de ce budget.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°020-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 6 voix : M. LIERMER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

POLICE MUNICIPALE

N°021-2025 : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2025-2028

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. MIHOUBI.- Je ne sais pas si je dois vous lire la délibération complète, si tout le monde l'a lue ? Car c'est un peu rébarbatif.

C'est juste pour pouvoir renouveler avec Annemasse Agglo et tous les liens de la sécurité pour pouvoir travailler sur la délinquance.

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

Chaque année la STSPD fera l'objet d'une évaluation lors d'une séance plénière.

Chez nous c'est tous les jeudis. On est en collaboration avec ETREMBIERES, GAILLARD et ANNEMASSE. On se voit tous les jeudis pour voir un peu ce qui se fait, ce qui ne se fait pas, quelles sont les problématiques de chaque commune et surtout, qu'elles sont les problématiques que nous avons rencontrées dans notre commune.

(*M. MIHOUBI poursuit la lecture du projet de délibération.*)

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GUERET.- Je voudrais juste savoir Monsieur le Maire, avez-vous eu les chiffres de la délinquance à Ambilly pour 2024, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- Oui, je peux vous les donner. Je ne les ai pas ici mais je peux vous les donner.

M. GUERET.- Merci.

M. le Maire.- Enfin, de ce qu'il est possible de vous donner, notamment la synthèse des chiffres de la délinquance transmise par la Direction départementale, que l'on reçoit chaque mois.

M. MIHOUBI.- Mais vous englobez quoi dans la délinquance ?

M. GUERET.- Je ne sais pas. Là par exemple, on a les chiffres.

M. MIHOUBI.- Si vous ne savez pas, comment peut-on vous donner des chiffres ?

M. GUERET.- Justement, vous avez lu le document en entier je pense, tout comme moi. Nous regardons qu'il y a des faits constatés qui augmentent à Ambilly entre 2021 et 2023.

M. MIHOUBI.- Non, il ne parle pas d'Ambilly, il parle de toute l'agglomération.

M. GUERET.- Non, justement. Je vous enverrai peut-être les données synthétisées par la Police Nationale en 2021, 22 et 23, et notamment dans ce document. Il y a un commentaire qui est bien visible, qui montre qu'entre 2021 et 2022 les faits constatés augmentent à Ambilly de +37,17 %, soit 129 faits supplémentaires.

A titre de comparaison, Gaillard c'est 128, Ville-La-Grand c'est +409, etc. Je voulais juste connaître les chiffres exacts pour 2024 à Ambilly.

M. le Maire.- Je me permettrai de vous les donner sur la synthèse générale.

En revanche je vous demanderai en retour de me donner les sources de ce que vous donnez là, car je sais qu'à un moment c'étaient des sources qui avaient été données dans la presse, notamment la presse nationale qui ne prenait pas en compte l'ensemble des éléments que nous prenons ici en compte.

Comme j'aurai l'occasion de vous le demander à chaque fois, c'est de donner les sources quand vous dites des chiffres, car je me ferai toujours l'avocat des sources telles que nous les avons, c'est-à-dire les sources officielles. Il ne suffit pas de me dire que c'est le ministère de l'Intérieur. Je sais que ce sont des sources qui ont notamment été données dans les médiats. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, on ne s'est jamais caché qu'à Ambilly, comme partout dans l'Agglomération mais comme partout en France, j'espère que vous êtes au courant, il y a une augmentation de la délinquance. Cette augmentation des chiffres ça peut être l'augmentation de la délinquance d'une part, mais ça peut aussi l'augmentation des chiffres si on veut être parfaitement honnête, due au moins à plusieurs éléments.

Premier élément, c'est que sur certains faits constatés vous avez aussi plus de plaintes qui sont prises en compte.

M. MIHOUBI.- C'est juste.

M. le Maire.- Il faut le prendre en compte tout simplement, notamment sur toutes les violences intrafamiliales. Là, les plaintes sont prises en compte, elles sont traitées et elles ont des suites judiciaires là où avant il y avait moins de suites judiciaires et moins de possibilités de le faire. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, les chiffres ne seraient aussi cachés à l'inverse. Il n'est pas impossible que l'année prochaine on ait des baisses pour une raison simple. Pas parce qu'on aurait été meilleur, mais tout simplement parce qu'il manque des officiers de police judiciaire. Quand il manque des officiers de police judiciaire, que vous devez avoir 23 officiers de police judiciaire sur un commissariat alors que vous n'en avez que neuf, qu'est-ce que l'on dira l'année prochaine si sur certains secteurs on dit qu'il y a une baisse de la délinquance ?

Vous direz « bravo ! On a réussi quelque chose ! », ou est-ce que vous mettrez encore cela en doute ?

Ce que je veux dire par là c'est que la méthodologie utilisée, mine de rien, joue aussi sur l'état actuel de notre police nationale et du contexte dans lequel nous sommes, qui ne donne pas la traduction de tout.

En revanche ce que je peux vous dire c'est qu'au quotidien dans la Commune les faits constatés par nos policiers municipaux, pour lesquels j'ai l'ensemble des mains courantes, qui n'entrent pas forcément dans les chiffres, sont tout à fait raisonnables pour une commune de notre taille. Bien sûr je ne vais pas publier les mains courantes. Les rapports d'intervention sont ceux que l'on doit garder pour nous secrets et confidentiels, mais je peux vous dire que je ne tremble pas quand je vois ces rapports.

Pour autant on le sait, sur certains secteurs dans l'Agglomération il y a de vraies augmentations, et on est solidaire de cela. Car certains faits sont commis dans des zones où c'est un peu l'opportunité.

La rue de Genève par exemple, souvent le délinquant ne sait pas s'il est Gaillard ou à Ambilly. Quand il y a des prises de drogue, ce ne sont pas des Ambiliens. Ce sont des gens qui viennent se poser sur un parking ici, à Ville-La-Grand, à Gaillard ou ailleurs, ils sont pris et ça rentre dans des chiffres. Il faut donc faire aussi attention à cela.

Je ne dis pas que vous avez tort. D'ailleurs c'était une demande, je dis simplement qu'il faut analyser les chiffres de la sécurité avec beaucoup de recul méthodologique. Ce recul méthodologique nous impose aussi de savoir plutôt quelle est l'ambiance de la ville dans laquelle on vit. Et sur ce coup-là moi je n'ai pas de véritable problème. Il y en a eu il y a quelques années, vous le savez. Aujourd'hui par exemple, il n'y a pas de points de deal avérés fixes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de deal. Il n'y a pas de points de deal avérés fixes, c'est-à-dire avec une appropriation du territoire, là où il y a quelques années il y en avait.

Et là, si vous voulez faire monter les chiffres il n'y a aucun problème puisque quand vous avez un homicide il est comptabilisé, par exemple. Cet homicide c'était un jeune qui n'était pas d'Ambilly et pourtant il est comptabilisé. A 200 mètres près il était comptabilisé à Annemasse. C'est pourquoi je dis « la mise en reflet ».

Je ne rejette rien quand on me dit qu'on fait preuve d'angélisme, etc. Non. Nous savons, nous sommes en ville, dans un contexte particulier qui est un contexte frontalier, avec une police municipale qui n'a pas les pouvoirs au-delà de la prévention de la délinquance, qui n'a pas de pouvoir en matière de stopper la délinquance notamment quand c'est de la délinquance qui atteint une certaine fréquence, et avec un commissariat qui au lieu d'avoir 23 OPJ en a 9. Voilà la réalité des choses.

M. GUERET.- Je vous avoue que je ne comprends pas bien car les chiffres que je viens de donner sont des chiffres qui nous ont été communiqués ; ce sont les documents qui nous ont été communiqués juste avant le Conseil municipal. C'est la partie 1 du diagnostic local de sécurité d'Annemasse Agglomération.

J'ai donc repris exactement le même tableau qui nous est communiqué dans ce document. C'est pourquoi je ne comprends pas très bien cette mise en doute des sources sachant que les chiffres que je viens de donner sont dans ce que vous nous avez communiqué.

A partir de là, que vous mettiez en doute ce que je vous dis, c'est votre choix, il n'y a aucun problème vis-à-vis de ça, mais là je me base sur quelque chose que nous avons bien évidemment étudié juste avant de venir ce soir.

M. le Maire.- Dont acte. Je dis simplement qu'effectivement ces chiffres-là, si ce sont ceux-là que vous prenez il n'y a pas de problème.

Je sais qu'il y a quelques années en arrière votre minorité avait utilisé des chiffres qui étaient liés à la médiatisation qui avait eu lieu. Il suffisait de cliquer pour chercher la commune et ces chiffres.

Dont acte. Si vous dites que ce sont ces chiffres-là il n'y a aucun souci.

M. GUERET.- En tout cas ce sont les documents que vous nous avez communiqués ce soir.

M. le Maire.- Je viens de vous dire « dont acte ». Stop !

M. GUERET.- Je suis surpris que vous n'ayez pas connaissance de cela.

M. le Maire.- Stop ! Je demande simplement de savoir sur quels chiffres vous vous basez. Vous me dites que ce sont ceux-là, il n'y a pas de souci. A partir du moment où

vous me dites que ce sont ceux-là je n'ai pas de problème. Je dis simplement que par le passé vous avez utilisé d'autres chiffres.

Là vous avez accès aux chiffres. Vous voyez, il n'y a pas de problème avec ça. Mais je sais qu'à chaque fois il faut faire l'exercice, avec vous notamment, de demander quelles sont les sources. Vous me dites que ce sont celles-là, dont acte. Il n'y a pas de souci. Et le débat s'arrête.

M. GUERET.- Mais si c'était public je n'aurais pas besoin d'aller voir sur des sites spécialisés.

M. le Maire.- Mais c'est public.

M. GUERET.- Justement, les sites sur lesquels je vais sont des sites spécialisés qui sont publics et qui reprennent notamment les chiffres.

M. le Maire.- Monsieur GUERET...

M. GUERET.- J'ai d'ailleurs donné mes sources sur ces postes-là, et je vous inviterai à aller voir également.

M. le Maire.- Monsieur GUERET, ce sont des chiffres qui sont publics mais qui mettent un temps à être publiés. Ça c'est autre chose.

La synthèse, je l'ai reçue il y a une ou deux semaines. On imagine bien que vous ne la recevrez pas en même temps que moi.

Ce matin par exemple j'ai reçu la synthèse des chiffres pour cette année, comparative avec l'année dernière. Si vraiment je suis malhonnête je vais vous dire que sur certains items on a baissé de 100 %. On fait quoi de cette proportion ?

M. GUERET.- Je vous invite à aller voir le diagnostic.

M. le Maire.- Non, je repose la question.

Qu'est-ce qu'on fait de cette baisse de 100 % ? Je vais dire en Conseil municipal : en janvier 2025 nous avons été extraordinaires.

M. GUERET.- Le 100 %, vous parlez des homicides je suppose ?

M. le Maire.- Non, ce n'est pas d'homicides. Et je ne vous dirai pas de quoi il s'agit, vous aurez les chiffres. Je ne vais pas vous dire sur quoi c'est, mais souvent ce sont des baisses de 41 % sur des vols par effraction, ce genre de chose.

Qu'est-ce que je vais dire ? C'est extraordinaire, en janvier 2025 nous avons baissé de 45 % les vols par effraction.

M. GUERET.- Non, mais quand j'annonce mes chiffres c'est du global.

M. le Maire.- Oui, mais sur certains chiffres je vous dis aussi que sur les variations entre 2023 et 2024 il y a aussi des variations qui sont plus importantes. J'essaie simplement de vous dire qu'il faut avoir un regard méthodologique sur la manière dont sont rapportés les chiffres.

M. GUERET.- Je l'ai, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire.- Je vous dis de faire attention. Je deviens quand même habitué sur le fait que parfois vous dites des choses qui ne sont pas tout à fait justes. C'est pourquoi je préfère prendre cette précaution méthodologique.

Ne ricanez pas quand je vous le dis, vous avez commis une erreur manifeste et vous avez laissé publier une erreur manifeste sur le Bar du Parc.

M. GUERET.- Je l'assume, et je vous ai demandé de rendre publiques ces données. Vous l'avez fait ce soir et je vous remercie.

M. le Maire.- Absolument. Mais à un moment moi j'ai besoin de me baser sur du concret.

M. GUERET.- Donnez-nous les moyens d'avoir du concret.

M. le Maire.- J'ai besoin de me baser sur des choses qui sont concrètes.

Vous m'avez demandé les chiffres. Je regarde ce qui est communicable de la part de la police nationale, car dans la synthèse il y a des chiffres qui ne sont pas communicables, notamment des éléments qualitatifs ; et vous aurez ces chiffres-là. Il n'y a aucun problème vis-à-vis de cela. Je n'ai aucun souci concernant la délinquance.

En revanche ce qui serait faux et intégralement faux c'est de faire penser et de faire croire qu'Ambilly c'est Chicago quand ailleurs ce serait un endroit extraordinaire, un Dubaï sécurisé pour les uns et pour les autres. Ce serait faux. Attention à cela car quand nous-mêmes nous ne faisons pas preuve d'angélisme il faut faire attention à ne pas faire preuve à l'inverse de quelque chose qui serait totalement faux, qui serait nous tirer une balle dans le pied.

Laissons travailler ceux qui sont à la manœuvre, laissons travailler notre police municipale, laissons travailler notre police nationale, les services de justice et de police de manière conjointe, mais ne laissons pas croire qu'Ambilly serait Chicago là où les autres seraient un endroit extraordinaire.

En même temps ce n'est pas ce que vous avez laissé croire puisque les chiffres que vous avez donnés concernant les collègues des autres communes sont aussi dramatiques que les nôtres, et parfois bien plus dramatiques que les nôtres.

M. GUERET.- Voilà, je n'ai absolument pas fait ce rapprochement en disant que dans les autres villes c'était super et qu'à Ambilly c'était beaucoup moins bon. Je n'ai absolument pas fait ce rapprochement. Loin de moi cette pensée.

M. le Maire.- Cela a déjà été écrit dans des post Facebook, c'est pourquoi je le dis.

M. GUERET.- Vous l'avez fait pour moi, il n'y a aucun problème de ce côté-là. Je veux juste rectifier que je n'ai absolument pas fait ce rapprochement. Merci.

M. MIHOUBI.- On parle beaucoup de délinquance. Pour moi la chose la plus problématique ce sont les incivilités. Je pense que c'est là-dessus que nous devons déjà travailler. Il faut qu'on fasse confiance à notre police municipale pour travailler d'arrache-pied pour pouvoir éviter toutes ces incivilités, ces non-respects du Code de la route, ce non-respect entre les personnes. Ça c'est vraiment une catastrophe.

La délinquance, on a aussi un Service Jeunesse, on oublie de le dire. On ne fait pas assez de publicité dessus. Il travaille beaucoup en étroite collaboration avec le CCAS, avec les autres organismes comme « PASSAGE », en cas de critique pour certains délinquants, ou de pré-délinquants, pour éviter qu'ils aillent dans le côté obscur. Ça il faut déjà le dire.

Délinquance pour dire délinquance, ceux qui ont fait une rixe parce qu'ils ont grillé une priorité, ça fait partie de la délinquance. On va le classifier ainsi parce qu'il va y avoir une plainte.

En revanche, là où on a un vrai problème ce sont les incivilités. Tous autant que nous sommes c'est là-dessus que nous devrions travailler, être en collaboration avec tout le monde afin d'éviter toutes ces problématiques, parce qu'on en a vraiment de plus en plus.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. SEN.- Bonsoir à tous. Je ne vais pas faire de grands discours. Je ne vais pas rentrer dans les sites spécifiques que vous citez depuis tout à l'heure. Je veux juste comprendre le fond de votre question. Quel est l'objectif de cette question ?

Parce que ça fait des années que nous sommes élus, mais quand on parle de problèmes interfamiliaux on ne vous entend jamais parler.

Quand on vous parle de la jeunesse, on ne vous entend jamais parler.

Quand on vous parle des personnes âgées, on ne vous entend jamais parler.

En revanche, quand on parle un peu de stup ou autres, ça y est, vous montez au créneau, vous nous affichez tous vos sites spécifiques.

On vous donne des chiffres, vous dites que ce sont des chiffres qui ont été annoncés ; d'accord, il n'y a pas de souci.

Mais quand il y a de vrais problèmes, quand on vous dit qu'on galère parce qu'on ne trouve pas de personnel pour les enfants ou, comme l'a dit M. MIHOUBI, pour le Service Jeunesse qui effectue un travail formidable toute l'année avec les enfants d'Ambilly, on ne vous entend pas.

Maintenant je le dis, j'assume mes propos et mes paroles : arrêtez tout de suite ces questions qui n'ont même pas d'objectif ! Il n'y a même pas d'argument derrière votre question ! Ça me met hors de moi !

On est à peu près de la même génération. Vous êtes peut-être un peu plus jeune que moi. A quel moment avez-vous vu de la violence à Ambilly ? Excusez-moi du ton. A quel moment ?

Avez-vous déjà félicité une seule fois l'ensemble du personnel de la Commune pour le travail qu'ils font ? Que cela soit les paysagistes, les personnes du CCAS, les personnes de l'Etat civil et tout ce qui s'en suit ? Non ! Vous ne le faites pas. Je ne vous ai jamais entendu en parler en Conseil municipal.

Vous êtes là, vous nous sortez des chiffres...

Je suis désolé, je parle assez fort car c'est la fatigue, mais je ne vous entends jamais parler.

Mais quand on parle un peu de stup, dans quelles communes de France il n'y en a pas ? Citez-moi un nom. Dites-moi à Dijon il n'y a pas ça, à Annemasse il n'y a pas ça. Dites-le-moi.

Monsieur, notre société en 2025, en France, elle se dégrade de plus en plus.

Quand j'entends ce genre de question Monsieur GUERET, je me dis quoi ? Dans deux ou trois jours on va avoir un post où vous allez encore nous dire que vous êtes un élu de terrain, que même s'il pleut vous êtes dehors. Parce que c'est vrai, nous on reste chez nous.

Arrêtez. Arrêtez d'attiser des choses dans cette commune. Il y a des soucis. Mais est-ce qu'aujourd'hui vous posez la question quand les familles ont besoin d'aide ? Est-ce que vous posez la question ?

Est-ce que vous posez la question quand les jeunes traînent ? Est-ce que vous posez la simple question quand les jeunes traînent dans les rues de l'Agglomération en été jusqu'à point d'heure et que personne ne s'occupe d'eux ? Est-ce que vous posez la question ? Ou des SDF ? Est-ce que vous posez la question sur les SDF qu'il y a dans notre commune ou dans l'Agglomération ?

Est-ce que vous posez la question des personnes âgées qui craignent d'aller faire leurs courses dans les supérettes de l'Agglomération ?

Est-ce que vous intervenez dans ces réunions ?

En revanche pour sortir quand il y a des... Excusez-moi, je n'arrive pas à trouver mes mots.

La semaine prochaine par exemple, quand il y aura la pose de la première pierre, là on vous voit sur les photos de tous ces projets.

J'assume, c'est enregistré et je l'apprécie, en mon nom tout ce que je viens de dire. Arrêtez d'attiser des choses, car ça devient inadmissible.

Madame BAUER, si vous voulez je peux aussi vous répondre.

Ce que je veux dire c'est que vous êtes tout le temps là à vouloir poser des questions. D'accord, on ne vous ne dit pas qu'ici c'est tout beau tout rose. A 30 mètres vous avez Pierre-à-Bochet. A 35 mètres vous avez MON IDEE. A moins d'un kilomètre vous avez Moillesulaz. Les trafiquants de l'autre côté ne se disent pas : attendez on va aller... Non ! Ça traverse les frontières.

Que voulez-vous que nous fassions ? Qu'on mette un agent à toutes les portes ? Qui peut le faire aujourd'hui ? Même notre gouvernement n'y arrive pas.

Alors au lieu de poser des questions qui n'ont pas de but, travaillons ensemble. Venez ! Trouvons des solutions ! Ce n'est pas arriver au Service Jeunesse un soir quand il y a l'aide aux devoirs. Participer à l'aide aux devoirs ce n'est pas du travail. Ça c'est juste dire « je suis là ». Non, ce n'est pas comme cela que ça marche.

Sortez, venez avec moi, je vous invite ! Venez avec moi, on va se promener, on va regarder. S'il faut intervenir dans les écoles, on va le faire ensemble.

Mais je vous demande sincèrement d'arrêter de poser des questions juste pour attiser des choses. Car lorsque je vous entendez dire ça c'est un manque de respect pour nos animateurs du Service Jeunesse, nos animateurs du Service Enfance, les personnes du CCAS, les personnes de l'Etat civil et pour toute notre Commune.

M. le Maire.- Nous allons laisser M. GUERET. Merci Yasin. Ensuite nous conclurons le débat par le vote.

M. GUERET.- A la base ce n'était pas du tout une question, c'était juste une demande d'avoir accès aux chiffres de 2024.

Je ne comprends pas de quoi vous parlez quand vous dites cela. Je ne parle jamais de mes engagements au quotidien, absolument jamais, car je ne veux pas me mettre en avant.

La réalité c'est que je suis élu depuis maintenant des années au niveau de l'université où je me bats tous les jours pour que nos étudiants, qu'ils soient en première année de licence ou en master, ou encore au niveau supérieur, puissent avoir des conditions de vie et d'études honorables.

Je me bats pour ceux qui sont précaires. Je me bats pour tous ces étudiants au quotidien.

Je ne sais pas d'où vous sortez vos grands chiffres, ou vos dires comme quoi je ne fais aucune action envers les plus démunis d'entre nous. Je me bats quotidiennement, je suis sur les manifestations. Je suis présent pour aider tous ceux qui en ont besoin.

Vous diffamez ce soir en disant que je ne suis pas sur le terrain, que je ne félicite pas ceux qui doivent l'être. Je suis quotidiennement sur le terrain, comme vous l'avez répété. Je ne rencontre pas tous les agents malheureusement, mais j'en rencontre beaucoup. Je parle avec eux, je les félicite pour le travail fait au quotidien. Mais je ne me mets pas en avant.

Là malheureusement je suis obligé de le faire parce qu'il y a eu des propos inacceptables. Vous les assumez, il n'y a aucun problème pour ma part. Je continuerai à me battre pour tous ceux qui en ont besoin, les étudiants et étudiantes qui travaillent dans des conditions précaires.

Et je ne dirai pas toutes les autres actions que je mène au quotidien pour améliorer la vie de la société.

Encore une fois, ce n'était absolument pas une question. C'était une demande d'avoir accès aux chiffres. Je n'ai pas dit qu'Ambilly c'était Chicago, comme Monsieur le Maire l'a dit.

Vous êtes en train d'extrapoler mes propos, ce qui est inacceptable.

A côté je fais énormément de choses.

M. le Maire.- Je pense que nous avons compris Monsieur GUERET.

M. GUERET.- D'ailleurs je serais extrêmement ravi, malgré ce que vous venez de dire, de travailler avec vous, d'aller voir la scolarité. J'espère que je recevrai des invitations de votre part pour y aller et pour pouvoir défendre tous ceux pour lesquels je me bats au quotidien, les étudiants et les plus précaires d'entre nous. Merci.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je vous laisse une prise de parole très courte, et je conclurai.

M. SEN.- J'entends. Il n'y a pas de souci. Vous me faites un mail et je vois si on peut se caler ça un jour.

Et pour sur vos études, je vous félicite. Il n'y a pas de problème. Moi j'ai arrêté l'école mais je me bats quand même pour tout le monde.

M. GUERET.- Voilà, tout pareil.

M. SEN.- Ce n'est donc pas une question d'études, ni de niveau d'études. Alors ne commencez pas à jouer sur ce terrain.

M. GUERET.- Absolument pas.

(Brouhaha – inaudible)

M. le Maire.- Je vous coupe la parole. Je suis désolé.

Mme BAUER.- Comme M. SEN m'a citée je voudrais savoir s'il a quelque chose à me dire.

M. le Maire.- C'est parce que vous avez dû hocher de la tête, et que c'était une réponse.

Merci beaucoup. Finalement j'ai presque tendance à penser qu'il y aurait plus de chaleur dans cette salle de Conseil municipal que dans les rues, et que nous sommes quand même dans des rues globalement apaisées et qu'il n'y a pas de véritables problèmes.

Vous le savez, mon action de terrain est une action du quotidien sur ces questions-là, puisque moi-même je me rends sur les difficultés du terrain, notamment quand il y a des actes de délinquance, que cela soit avec les différents services ou en pleine nuit, comme vous le savez. Même récemment, quand j'ai reçu des menaces par téléphone, et une plainte qui aurait pu être enregistrée mais que finalement je vais retirer puisque nous avons pu identifier et que nous allons régler cela différemment.

La violence qui est faite aux élus est aussi une violence importante.

En revanche, je tiens quand même à vous préciser quelque chose. Vous avez parlé de diffamation. Il n'y a pas de diffamation dans un Conseil municipal, Monsieur GUERET.

Un Conseil municipal c'est une instance de délibération libre où il n'y a pas de caractères diffamatoires à proprement parler à partir du moment où ce sont des opinions qui sont possibles, qui sont entendables, et surtout qui peuvent être contrées par une autre prise de parole.

Si vous pensez qu'il y a diffamation, je peux vous dire que cela ne serait pas dans un cadre comme celui-là, et qu'il n'y a pas diffamation. Le fait de dire que vous n'êtes pas sur le terrain, ou le fait de remettre en doute le fait que vous n'êtes pas sur le terrain, au même titre que cela pourrait être votre prise de parole sur nous, n'a en rien un caractère diffamatoire.

C'est simplement une joute politique, plus ou moins agréable, mais à laquelle il faudra peut-être vous habituer dans les prochaines années.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°021-2025 est adoptée à l'unanimité – 2 NPPV : Mme LE GOC ; Mme LEGAI-PERRET.

RESSOURCES HUMAINES

N°022-2025 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Plusieurs modifications pour les besoins de la collectivité et pour assurer l'évolution de la collectivité.

- Sur le Pôle Ville durable, la création d'un poste de chargé-e des affaires foncières et immobilières.

En fait c'est la transformation d'un poste d'agent multi technique en surveillant de travaux, qui permet ainsi une meilleure adéquation entre la mission de service technique et les enjeux croissants. Et on annule et remplace un poste qui était prévu à la délibération 64-2024.

A la Direction générale, transformation d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine catégorie C en Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2^{ème} classe, catégorie B. Ça accompagne l'agent dans sa carrière.

La Direction générale, c'est parce que c'est un service qui est directement rattaché à la Direction générale. Les bibliothèques ludothèques sont rattachées directement à Mme la Directrice générale des Services.

J'en profite d'ailleurs ce soir pour remercier la présence des trois chefs de Pôle, Mme COMPARIN, Mme GONZALEZ et M. MARTIN, qui ont chacun des Pôles, que ce soit Aménagement Ville durable, le Pôle Ressources fonctionnelles, le Pôle Solidarité et Réussite éducative, ainsi que notre Directrice générale des Services, Mme GAUTHIER.

Et puis un dernier, création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet afin d'assurer un encadrement optimal face à l'augmentation des effectifs scolaires pour le Pôle Solidarité et Réussite éducative.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°022-2025 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

N°023-2025 : Projet urbain Etoile Annemasse-Genève – Pacte politique de solidarité entre Annemasse Agglomération et les Communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand – Approbation de l'avenant n°3

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération en pièce jointe)

M. SICLET.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je ne vais pas revenir sur tout l'historique car c'est assez long, mais on peut revenir sur les principes qui avaient été actés jusqu'à ce jour concernant la répartition d'un éventuel déficit du bilan de la ZAC ETOILE, entre ANNEMASSE Aglo et les communes participantes à ce projet.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

Il s'agit en fait de la réduction de la taille d'un programme immobilier, donc l'aménageur demande des compensations.

(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)

Mme GANTIN.- J'aurais aimé savoir quelle est la part de commerces qui vont passer en logements sociaux. Combien il y en aura ?

M. le Maire.- Pas les commerces, le tertiaire.

Mme GANTIN.- Alors j'ai mal compris. Excusez-moi.

M. SICLET.- Ces locaux ce sont plutôt des surfaces d'activités de type bureaux. Une partie est convertie en logements, c'est pourquoi on passe d'un ratio de 60 % des communes à la participation du déficit à 62 %. Ça vous donne à peu près un ratio, le niveau de modification des surfaces de logements.

M. le Maire.- On pourra refaire un point complet en Commission Urbanisme sur ces mutations, si tu le veux bien.

Mme GANTIN.- Volontiers.

M. le Maire.- Mais effectivement cela ne touche pas le commerce. Le commerce, on reste dans la gamme de ce qui était proposé bien évidemment. Le commerce c'est notamment du rez-de-chaussée.

M. SICLET.- C'est une modification qui n'était pas forcément souhaitée par les communes, mais c'est plutôt une décision pragmatique en considérant que l'état du marché

du bureau tertiaire est assez mauvais pour le moment. Il y a moins de demandes, donc pour ne pas avoir de difficultés supplémentaires sur le programme de la ZAC ETOILE on préfère être pragmatique et acter une transformation de certaines surfaces tertiaires en logements.

M. le Maire.- Avec un pari qui avait été fait il y a quelques années en arrière.

Moi j'étais déjà très sceptique, depuis quatre ou cinq ans, sur les bureaux. Mais le pari avait été fait, et il était tout à fait louable de faire du bureau ici à proximité de la gare pour concurrencer Genève sur le prix élevé des bureaux.

Le problème c'est qu'aujourd'hui, à Genève leurs bureaux sont vides. Donc le prix des bureaux genevois baisse. C'est donc le moment d'avoir des bureaux à Genève car les prix ont largement baissé, mais cela n'arrange pas nos affaires. Il y a eu la COVID, il y a eu d'autres choses, et il y a aussi une nouvelle façon de travailler qui est beaucoup moins gourmande en mètres carré.

La grande différence entre Genève et nous, c'est que nous on peut encore, puisque nous sommes en construction, faire en sorte que cela ne soit pas le cas et qu'on n'ait pas du vide. Alors que Genève se retrouve avec beaucoup de vides. Sur la mutation d'ailleurs, ça va être un peu délicat.

Mme GANTIN.- Merci Messieurs.

M. SICLET.- D'autres questions ? (Non)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°023-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 6 voix : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

N°024-2025 : Approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. FERAUD.- Pour reprendre ce qui a été dit en Commission, à titre personnel je vais m'abstenir.

Je ne suis pas foncièrement opposé au projet de collège pour autant, en rapport avec certains éléments de la ZAC ETOILE je ne suis pas tout à fait en faveur du projet comme vous le savez, donc pour ces raisons je vais m'abstenir.

Je vous remercie.

Mme LE GOUIC.- Je ne prendrai pas part au vote compte tenu de mes fonctions professionnelles.

M. SICLET.- C'est noté. Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°020-2025 est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION 6 voix : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY ; 1 NPPV : Mme LE GOUIC.

N°025-2025 : Travaux rue des Marronniers – Alpes – Mont-Blanc – Plan de financement avec le SYANE

(Présentation du projet de délibération par M. PAPEGUAY – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. PAPEGUAY.- Je vous présente cette délibération afin de pouvoir entamer les travaux qui seront effectués par le SYANE pour l'enfouissement des réseaux concernant les rues des Marronniers, Alpes et Mont-Blanc, et pour permettre au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et sa répartition tels que présents dans la délibération. Si vous voulez, je vous donne les montants.

La participation de la Commune sera de 290 699,50 euros, et la participation du SYANE de 174 773,76 euros, auxquels s'ajoute bien sûr notre contribution financière au budget de fonctionnement du SYANE, qui est de 3 % des travaux, soit 13 964,20 euros.

(M. PAPEGUAY donne lecture du projet de délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°025-2025 est adoptée à l'unanimité.

N°026-2025 : Engagement à poursuivre les projets dans le cadre du PA5 – Douane e Pierre-à-Bochet

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vois ton micro clignoter Charlotte, c'est pour dire que tu ne prendras pas part au vote ? Parce que tu me l'as dit.

Mme LE GOUIC.- C'était effectivement ce que j'allais dire. Toujours les mêmes fonctions professionnelles.

M. le Maire.- Absolument. Merci beaucoup.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

J'y ai d'ailleurs participé activement depuis mon élection en 2008, avec les projets d'aménagement concertés, les PACA* notamment, et la création du Pôle métropolitain au fur et à mesure, qui était le Syndicat mixte ARC juste avant, sans que cela soit un syndicat mixte par ailleurs, c'était une association. En particulier en matière de mobilité, mais également en matière d'aménagement du territoire et de transition écologique.

Il y a un Plan du Trafic d'Agglomération (PTA), la Confédération participe au financement de mesures infrastructurelles qui améliorent le système de transport, y compris dans les agglomérations transfrontalières, à condition que les mesures soutenues sur le territoire français aient des effets tangibles et positifs sur la partie suisse de l'agglomération. C'est ainsi que l'on parle aussi de solidarité territoriale dans ce Grand Genève. En tout cas on essaie d'aménager un territoire transfrontalier avec ces normes, ces difficultés, ces contextes différents.

En 2027, après l'examen du projet PA5, Projet d'Agglomération 5 par la Confédération, un accord sur les prestations entre la Confédération suisse d'une part, les cantons de GENEVE et de VAUD d'autre part, en tant qu'organismes coresponsables, et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), Grand Genève comme collectivité régionale, on a pu préciser le cofinancement de la Confédération sur les mesures qui sont déposées au PA5, donc au Projet d'Agglomération 5.

Dès à présent les maîtres d'ouvrage, Ambilly est aussi un maître d'ouvrage, sont invités à délibérer sur les mesures qu'ils portent.

La mesure proposée au cinquième projet d'agglomération du Grand Genève par la Commune d'Ambilly, c'est la requalification de la voirie et des espaces publics au niveau de la douane de Pierre-à-Bochet. Avec cette mesure nous voulons réaménager en tout cas pour les cycles dans la continuité du maillage cyclable déjà programmé au projet d'ensemble de requalification des voiries.

Et, éventuellement, puisque c'est un objectif communal fort, le passage d'une ligne de transports en commun.

(*M. le Maire donne lecture de la suite du projet de délibération.*)

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme CASTO.- J'ai juste une question par rapport à Genève.

Est-ce qu'ils sont d'accord de faire une voie que cyclable et transports en commun ? Parce que j'avais compris que Thônex était d'accord, mais que Genève ne l'était pas.

M. le Maire.- Là, on n'est pas tant sur le fait de savoir si c'est rouvert à la circulation automobile ou pas, que de réaliser ce qui est inscrit, c'est-à-dire l'aménagement cyclable quoi qu'il arrive.

Cela ne préjuge normalement en rien ce PA5 de la réouverture ou pas aux voitures.

Pour autant, la ligne de bus, il y a des volontés mais il y a aussi quelques crispations ces temps-ci avec la fermeture temporaire aux voitures. Les discussions sont en cours. Mais pour l'instant on ne préjuge pas de cette réouverture ou pas, parce que faire passer des bus pourrait permettre de faire passer des voitures. Il suffit de savoir si c'est en site propre ou pas, tout simplement.

C'est dans les prochains mois que la décision sera définitivement prise, de savoir où l'on va.

Il n'empêche que GENEVE peut mettre un peu de pression là-dessus, mais je leur mets la même pression inamicale concernant la fiscalisation des Communaux d'Ambilly. A chacun sa pression, et pas celle que l'on boit.

Mme GANTIN.- Va-t-on conserver les vestiges de l'ancien pont Pierre-à-Bochet ?

M. le Maire.- L'ancien pont est renforcé et conservé. C'est le pont béton qui est, quoi qu'il arrive, détruit. Après il est reconstruit, mais quoi qu'il arrive il est détruit.

Mais l'ancien pont est beaucoup plus stable et beaucoup plus costaud. Les pierres sont elles-mêmes en bon état. On est sur un matériau qui est différent, qui est plus vivant que le béton. En revanche le renforcement est dans un état lamentable.

Donc oui, il est conservé et il sera même valorisé patrimonialement, parce que je crois qu'à un endroit il y a la date, ou quelque chose comme ça, ou on pourra mettre la date. C'est un pont assez vieux, il sera même valorisé patrimonialement.

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°026-2025 est adoptée à l'unanimité – 4 voix ABSTENTION : M. LIERMIER, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY ; 1 NPPV : Mme LE GOUIC.

(M. Noël PAPEGUAY quitte la séance à 21 heures 31.)

N°027-2025 : Engagement à poursuivre les projets dans le cadre du PA5 – Douane Mon Idée

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- On retrouve le même type d'aide au financement, mais là on est sur la requalification de la rue du Jura, Martinière, Ravier pour une jonction entre la Voie Verte, la Douane de Mon Idée et l'Eco quartier de l'Étoile, Pôle d'échange multimodal pour les mobilités douces.

Nous sommes sur une reprise de l'emprise des rues ciblées précédemment, qui représenterait 970 mètres linéaires, soit environ 13 000 m².

L'horizon c'est 2028-2032, avec une demande de cofinancement aussi, de la même manière.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°027-2025 est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION 3 voix : M. LIERMIER, M. GUERET, Mme BATAILLEY ; 1 NPPV : Mme LE GOUIC.

N°028-2025 : Vente par la Commune d'Ambilly d'un bien au 50 rue Ravier, parcelles cadastrées section AC n°112 et AD n°173 à la société ICADE PROMOTION

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. SICLET.- Nous allons revenir à la vente du 50 rue Ravier, la Maison Carrée, à la société ICAD Promotion. Nous en avions parlé la dernière fois et j'ai ajourné la délibération parce qu'il restait certains points à travailler avec le promoteur.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

M. GILET.- Une petite remarque. S'il y en a qui veulent venir le 21 mars, c'est bientôt, on va visiter une Maison Blandine du côté de Lyon.

Sauf erreur de ma part, Madame COMPARIN, on part à quatre ? Non, on part à cinq. Autant pour moi, la voiture est pleine.

Pour le cas où, s'il y a des volontaires de dernières minutes pour voir ce qu'est une Maison Blandine, départ vers 9h00 et retour vers 15h00.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°028-2025 est adoptée à l'unanimité.

N°029-2025 : Vente par la Commune d'Ambilly d'un bien en copropriété au 1 rue de l'Helvétie, lots 2, 5 et 6, parcelle cadastrée section AD n°386 à Madame Maud ANEZO

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. LIERMIER.- Une remarque par rapport à la résolution.

Il serait bien de joindre l'avis des Domaines quand on a ce type de vente.

M. SICLET.- Je me suis posé la même question en relisant les délibérations avant le Conseil.

Si vous voulez, on pourra vous communiquer l'avis des Domaines.

M. LIERMIER.- On l'a demandé, donc on l'a reçu. Mais je pense que les autres élus auraient aimé l'avoir.

Après, j'ai une question relative à cet avis, puisqu'il exprime une valeur vénale du bien de 242 000 euros HT ; la valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % qui porte la valeur minimale de vente, sans justification particulière, à 217 800, arrondi à 218 000. Jusque-là, tout va bien.

Pourquoi ne vend-on pas ce bien à 242 000 euros ?

M. le Maire.- C'est le fruit de la négociation, d'autant plus que nous sommes dans une copropriété qui fait que nous coûter, où il y a des retards notamment sur les frais de copropriété. C'est donc le fruit de la négociation, tout simplement.

Soit on garde ce bien à un prix qui, certes, est ce qu'il est, mais il continue à nous coûter en charges de copropriété, en frais de fonctionnement, en difficulté à gérer la copropriété, soit on s'en délaisse. Sachant que nous ne perdons pas non plus sur ce bien, puisque nous l'avons acheté il y a quelques années à un prix inférieur me semble-t-il.

On a qu'une offre depuis un an sur l'achat de ce bien. Ce n'est pas non plus un bien qui donne vraiment envie alors qu'on a posé la vente depuis plus d'un an. Tout mis bout à bout fait que nous avons plutôt pensé vendre à ce prix après négociation pour ne pas avoir à gérer dans une copropriété des biens qui nous coûtent plus cher, qui font que nous coûter et qui ne nous rapportent rien.

M. LIERMIER.- Je comprends vos explications, mais cela ne justifie pas de brader le prix. Parce que la différence de prix ça correspond ce soir à toutes les subventions que l'on a données aux associations, hormis les associations sportives.

Je ne vois pas pourquoi on donnerait un prix différent. L'avis des Domaines a une valeur.

M. le Maire.- L'avis des Domaines est un avis consultatif. Vous pouvez vendre à d'autres prix. C'est pourquoi vous avez des marges de négociation.

Je vous rappelle qu'il y a quelque temps nous avions obtenu de très bons prix, et même vendu plus cher des biens que ce qu'ils étaient estimés aux Domaines. C'est l'état-même des négociations. Si on continue à garder des biens comme ceux-là, qui ne peuvent pas être loués, ou difficilement loués, et qui font que nous coûter, à la fin pour les finances publiques ce n'est pas bon non plus. Vous l'entendrez bien.

Et attention à ne pas faire croire que ce budget est le même. Je vous rappelle que les subventions sont au budget de fonctionnement alors que là nous faisons rentrer de l'argent frais dans du budget d'investissement. Ce n'est donc pas le même budget non plus.

Et demain nous serions encore amenés à dépenser des charges de copropriété, à faire des remises à niveau, à devoir aussi régler les conflits. On a dû régler des conflits dans cette copropriété. Ça coûte aussi à nos services de devoir gérer un bien comme celui-là qui n'a aucun intérêt stratégique aujourd'hui. Il en avait à l'époque, puisque le but était d'avoir l'ensemble de la copropriété pour opérer les reculs nécessaires par rapport à la Voie Verte. Aujourd'hui il n'a plus aucun intérêt stratégique.

A partir de ce principe, c'est ainsi qu'on a des marges de négociation. Je ne pense pas que l'on puisse dire qu'on l'a bradé.

En revanche, il est clair que si on garde ce bien et qu'on n'a pas d'autres offres, une seule dans l'année, on va continuer à payer. Cela ne se verra pas dans le budget, Monsieur LIERMIER, mais nous on sait que ça nous coûte.

M. LIERMIER.- D'autre part, par rapport à la publicité qui est faite autour, ou la mise en concurrence, comme disent les Domaines, je pense que ça vaudrait aussi la peine d'avoir sur le site de la Mairie l'annonce, la proposition d'achat. On aurait certainement des demandes, et pas à ce prix.

Après, j'attire juste votre attention sur le prix qui est proposé par la personne, qui est de 218 000 euros. Le prix bas c'est hors taxes.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. LIERMIER.- Il faut faire attention à la différence de prix.

Ensuite j'écoute M. MIHOUBI, je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit qu'on a du mal à loger nos agents.

Pourquoi ne garderait-on pas ce logement en le remettant à niveau pour nos agents ?

M. le Maire.- Je vais répondre. M. MIHOUBI pourra répondre aussi s'il en a envie.

Ces logements nous coûtent trop cher. On a d'autres manières de loger nos agents, notamment en construisant du logement social ; en ne faisant pas des baux qui sont des baux privés ; en les stabilisant dans des endroits où il n'y a pas des charges de copropriété qui sont très chères et parfois difficilement entendables, dans une copropriété comme celle-ci qui en plus a été dans une instabilité ces dernières années, notamment avec les propriétaires.

Là, malheureusement, vous devez nous faire confiance sur la gestion et de savoir ce que cela nous coûte par rapport à ce que cela nous rapporte.

Pour vous dire, on avait logé quelqu'un dans ces logements. Cela a été une catastrophe, pas à cause de la personne, mais sur la gestion de la copropriété et sur ce que ça a engendré pour la collectivité en matière administrative.

Il faut penser qu'à chaque fois qu'on loue un bien dans le privé c'est un suivi administratif qui est lourd et parfois difficile, notamment sur les charges de copropriété. Vous rentrez en tant que collectivité dans une copropriété. A partir de ce moment-là, quand vous êtes dans une grande copropriété et que vous avez des biens qui sont majeurs, comme la Maison de Santé pluridisciplinaire par exemple, vous avez un intérêt à agir qui est très fort.

Quand là vous avez simplement un logement dans une copropriété qui se dégrade, où les propriétaires ne sont pas toujours présents, où il y a des difficultés notamment avec le syndic, ça vous refroidit.

Là on est sur un pur fait de gestion. On considère que tout ça mis dans la balance fait que ce bien ne doit pas être gardé.

Et nos agents, aujourd'hui, dans l'effort social que nous faisons, sont logés. Nous n'avons pas, comme il y a quelques années en arrière, de véritables défauts de logements pour nos agents. Nous avons travaillé. Un travail social est fait par le Pôle, par le CCAS, pour

placer nos agents, notamment à travers les réservations ou autres, qui nous permettent d'avoir une meilleure gamme que dans une copropriété avec un contrat privé.

M. GILET.- Il y a quelque temps j'ai vu passer sur le site qu'on vendait des voitures, ou des petites motos, sur un site d'enchères publiques, où effectivement la publicité est très large.

Et là, pourquoi ne sommes-nous pas passés par une agence immobilière, comme on fait quand on vend n'importe quel bien ?

On avait la fourchette donnée par France Domaine, et autant commencer le plus haut possible. Dans une agence immobilière, si on se rend compte que cela ne part pas on baisse le prix. Alors pourquoi est-ce cette dame qui... ? Est-elle connue ? Comment connaissait-elle le prix ?

M. le Maire.- Elle habite la copropriété. Elle agrandit son logement, et habitant la copropriété c'est aussi un avantage, tout simplement.

Pourquoi ne pas mettre dans les agences immobilières ? Parce que ce sont des frais encore, et ce n'est pas forcément la pratique.

A noter aussi, je réponds de nouveau sur les logements sociaux pour nos agents, ce que l'on fait actuellement c'est qu'on positionne nos agents sur les copropriétés récentes qui permettent de les loger efficacement, et notamment aussi sur les logements sociaux. C'est cela qui se passe.

Cela nous amène à ne pas avoir de charges. Cela nous amène aussi à ne pas avoir de frais de gestion complémentaires à l'intérieur de la commune. C'est-à-dire que les citoyens, habitants, agents, ont un bailleur, qu'il soit social ou privé.

Et il ne faut pas oublier qu'un logement, même insalubre, ce qui est plutôt ce cas-là, déjà les remises à niveau électriques, ce genre de choses, ça coûte très cher. Pour l'avoir déjà fait dans d'autres logements, notamment rue de GENEVE, on est tout de suite sur 10 000, 20 000, 30 000, 40 000 euros parfois, sur les remises à niveau. Ça dépend du niveau, mais parfois c'est très cher.

Il ne faut pas oublier non plus que nous sommes quand même soumis, quand un logement comme celui-là n'est pas loué, à la taxe pour les logements vacants. C'est-à-dire que la Commune paie une taxe pour les logements vacants. Ce n'est pas très agréable.

Donc tout mis bout à bout et tout pesé, c'est certes critiquable, mais avec la loi de l'emmerdeur minimum qui agit sur le fait qu'on n'agira plus dans une copropriété qui est difficile, où on a eu des problèmes même avec avocats à un certain moment, avec le syndic... Ce n'était pas forcément lié à nous par ailleurs, mais c'est une copropriété difficile, ça résout en grande partie les problèmes de la copropriété. Donc tout mis bout à bout, ça donne ce prix d'équilibre.

M. VILLETTE.- Quel est le diagnostic énergétique de cette copropriété ?

M. MIHOUBI.- On est G.

M. VILLETTE.- Donc les travaux d'isolation, etc., dans trois ans elle n'est plus louable.

M. le Maire.- En tout cas on est sur une copropriété difficile où il y aura des frais. Effectivement, si on le garde on devra rentrer dans les frais de copropriété à partir du moment où on ne pourrait plus le louer. Donc là, on n'est plus tout à fait sur les mêmes tarifs.

Mme BAUER.- Je m'étonne car cette dame a déjà acheté plusieurs lots, mais elle habite déjà dedans. Donc elle habitait dans un logement insalubre.

M. SICLET.- Elle prévoit d'effectuer des travaux d'agrandissement je pense, et de réaménagement de ces lots peut-être pour avoir un unique logement plus grand. Je ne sais pas exactement. En tout cas c'est elle qui nous a sollicités en précisant bien qu'il s'agissait pour elle d'agrandir son logement actuel, d'avoir des chambres supplémentaires, quelque chose comme cela.

M. le Maire.- C'est le nôtre qui est dans un mauvais état. Ce n'est pas le sien

Mme BAUER.- Oui, mais c'est celui qu'elle rachète le vôtre.

M. le Maire.- Oui.

Mme BAUER.- Elle habite donc déjà dans ce lieu.

M. le Maire.- C'est une maison.

Mme BAUER.- Oui, je vois laquelle c'est.

M. le Maire.- C'est scindé. Vous pourriez tout à fait avoir dans une copropriété une personne qui a effectué les aménagements nécessaires pour que son bien soit de bonne valeur, et nous on n'a pas réengagé à nouveau des investissements pour le remettre à niveau. C'est ça la différence.

C'est-à-dire qu'il y a une différenciation entre les deux biens qui font qu'aujourd'hui, s'il fallait qu'on le reloue de manière privée il faudrait le remettre à niveau sûrement de la même manière que Madame l'a fait pour son appartement initial.

M. GILET.- Il n'y a pas de risque qu'elle le transforme en Airbnb ?

M. le Maire.- Non, ce n'est pas son objectif. Après, elle fait ce qu'elle veut. Enfin, elle sera soumise aux règles communes.

M. SICLET.- On en reparlera du Airbnb.

M. le Maire.- Après effectivement, on est propriétaire et on revend à un propriétaire. Il n'y a donc pas de débat supplémentaire là-dessus.

Mais son objectif c'est l'agrandissement de son bien.

M. LIERMIER.- Pour terminer, je vais quand même faire le parallèle avec l'augmentation des impôts, car finalement c'est un bien d'investissement, donc l'argent va repartir pour pouvoir faire un investissement.

Mais pour moi il n'y a pas de justification pour passer de 242 000 à 218 000 euros, je suis désolé. Malgré ce que vous avez dit, c'est une question de prix de vente. Il a été estimé, voilà.

Légalement vous avez le droit puisque c'est une fourchette, mais je trouve qu'il est vraiment dommage de perdre de l'argent. Et pour aller plus loin, je ne veux pas vous provoquer, mais ça me fait du souci pour les négociations avec les Communaux si sur un bien de ce montant-là on n'est pas capable de défendre un prix, parce que c'est le cas.

Donc moi, je voterai contre cette résolution.

M. le Maire.- Ce que vous venez de dire est bien évidemment non seulement hors de propos...

M. LIERMIER.- C'est ironique. C'est dommage, quand on réfléchit à nos associations, on a donné des subventions, et on se dit que là on en paie déjà la moitié. Ça me pose un problème, en tant que gestionnaire père de famille.

M. le Maire.- Je reprends une dernière fois pour la synthèse.

Ce bien a été négocié, et si nous le gardions nous aurions payé des charges de copropriété supplémentaires. Nous aurions eu des frais de gestion supplémentaires qui, mis bout à bout, en bon père de famille vous feraient dire qu'il faudrait revendre vite. Premièrement.

Deuxièmement, il est tout à fait normal qu'une collectivité comme la nôtre, qui n'a plus rien à faire dans une copropriété comme celle-ci, aille dans le sens de la vente et ne remette pas à niveau le logement.

Si nous avions remis à niveau le logement je suis à peu près sûr que nous serions arrivés au tarif des 240 000, peut-être juste un peu en dessous. Mais pour pouvoir le louer nous serions arrivés à ce niveau-là. C'est globalement ce que Madame aura à mettre comme gamme au niveau investissement pour remettre à niveau son appartement.

Je le rappelle encore une fois, les budgets sont parfaitement étanches. Là où on perd un peu en investissement, comme vous semblez le dire – on ne perd rien puisqu'on y gagne dans la vente par rapport à ce que l'on a acheté il y a quelques années – nous ne le gagnons pas en fonctionnement potentiellement. Ce sont bien deux budgets étanches.

Ce que vous dites c'est juste une vue de l'esprit qui n'a aucune pertinence à proprement parler.

On pourrait dépenser un million de moins en investissement que cela ne mettrait pas un million en fonctionnement. C'est donc une vue de l'esprit, et c'est à proprement parler faux de penser ainsi.

Enfin, sur les Communaux d'AMBILLY je vous laisserai à votre ironie. J'ai passé le temps de m'agacer pour cela. Je sais que la négociation a été excellente, et que cette négociation c'est moi qui l'ai menée. Je n'ai donc aucun souci avec cela. Et les 40 millions qui arriveront montreront que c'est bien le fruit de cette négociation. Je n'ai donc aucun souci, et je me sens très à l'aise sur mes bases, comme on le dirait en sport.

Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°029-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 1 voix : M. LIERMIER ; ABSTENTION 4 voix : M. GUERET, Mme BATAILLEY, M. FERAUD, M. GILET.

N°030-2025 : Acquisition par la Commune d'Ambilly de l'espace public de l'écoquartier de l'Etoile

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Plutôt que d'avoir deux actes où l'aménageur vend à l'Agglomération et l'Agglomération vend à la Commune, l'aménageur vend directement à AMBILLY.

(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)

M. SICLET.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BAUER.- J'en ai une, on en a parlé en Commission Urbanisme, dans la mesure où c'est Maître VERDONNET je pense qui va signer tout ça.

On trouve un peu étrange que ce soit un conseiller départemental qui s'attribue tous ces actes notariés.

Pour ma part je voterai contre.

M. le Maire.- Vous savez que si on le faisait chez un autre notaire ce serait le même prix. Ce sont des prix cadrés. Ce sont des agents de l'Etat.

Mme BAUER.- Mais il y a de nombreux actes notariés. Evidemment on n'espère pas qu'il va toucher quelque chose à chaque acte notarié.

M. le Maire.- Ça reste un agent de l'Etat. Nous travaillons régulièrement avec lui...

Mme BAUER.- Mais il est aussi conseiller départemental.

M. le Maire.- Et nous travaillons régulièrement avec plein d'autres notaires. Nous faisons en sorte de faire travailler les notaires de la place de manière plurielle. Là, ça tombe

que Maître VERDONNET s'occupe notamment beaucoup de la ZAC ETOILE. C'est pourquoi nous passons par lui car il connaît très bien le dossier.

Mme BAUER.- Ça nous interpelle.

M. SICLET.- On peut quand même préciser que le Département n'est pas partie prenante de la ZAC ETOILE. C'est l'Agglomération, les communes, Bouygues Immobilier en tant qu'aménageur, mais pas le Département. Donc a priori il n'y a pas de conflit d'intérêt.

M. le Maire.- Pensez bien qu'un conflit d'intérêt chez un notaire est quelque chose qui se voit tout de suite. Ils ont des règles déontologiques fortes.

Effectivement, il ne pourrait pas, par exemple, passer l'acte notarié qui concerneait un équipement public où il y aurait une intervention du Conseil départemental. Ce qui pourrait être le cas sur la ZAC, notamment un gymnase ou quelque chose comme cela.

Mme BAUER.- Pour ma part je voterai contre.

M. GILET.- Il est vrai que Maître VERDONNET est dans un Office où il y a plusieurs notaires. On aurait pu cibler cet Office parce qu'il n'est pas loin, mais faire « travailler » ses collègues.

Il est vrai qu'il y a quand même beaucoup de ventes et beaucoup de choses qui ne sont pas directement liées à l'action publique.

Je ne vais pas m'abstenir ni voter contre, mais je trouve que cette remarque a du sens. Il n'y a pas de conflit d'intérêt, mais autant éviter ce genre de remarque en travaillant avec des notaires qui ne sont pas directement liés, et qui ont des mandats quand même assez importants.

M. le Maire.- Comme je le disais, on fait aussi le choix des notaires par rapport à la connaissance du dossier, et Maître VERDONNET a beaucoup agi sur la ZAC ETOILE. C'est discutable, mais il n'y a ni conflit d'intérêt ni problématique liés à son rôle au Conseil départemental.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°030-2025 est adoptée à la majorité – CONTRE 3 voix : Mme GROS, Mme BAUER, M. FERAUD ; ABSTENTION 3 voix : M. LIERMIER, M. GUERET, Mme BATAILLEY.

M. le Maire.- Merci beaucoup à toutes et à tous. Je vous demanderai juste de passer auprès des Services pour venir signer par rapport au budget. Merci beaucoup.

Bonne soirée à toutes et à tous.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 59.)

Fait à Ambilly, le 3 avril 2025

Guillaume MATHELIER,
Maire

Abdelkrim MIHOUBI,
Premier adjoint
Secrétaire de séance



